

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2041 - 14 septembre 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5€

**Franchises médicales,
attaques sur les retraites**

**Gouvernement
et patronat
auront la réplique
qu'ils méritent**

p. 3 et 4

**Loyers en hausse
et crise du logement**



p. 6 - 7

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Régime spécial de retraite
■ Régime des retraites d'EDF et GDF
■ Parti Socialiste : recyclage de vieilles rengaines
- p. 5 ■ Licencements, contrats de travail, droits des travailleurs
■ Darcos pour la fin du collège unique
■ Assouplissement de la carte scolaire
- p. 6 ■ « Droit au logement opposable »
■ Pénurie de logements
■ Syndics et agents immobiliers
- p. 7 ■ Aubervilliers : le problème du logement reste entier
■ Les loyers à la hausse
- p. 12 ■ Fraude et monde des affaires
■ Des lois qui fabriquent des sans-papiers
■ Expulsions : les préfets au rapport !

Tribune

- p. 6 ■ Flics, provocateurs, hypocrites et... familles à la rue

Dans le monde

- p. 8 ■ États-Unis : hors d'Irak !
■ Afghanistan : l'intervention française renforcée
■ Élections au Maroc
- p. 9 ■ Crise financière
■ Jouets dangereux
- p. 10 ■ Italie : les maires à l'assaut... des laveurs de vitres

Il y a deux cents ans

- p. 10 ■ Bicentenaire de la naissance de Garibaldi

Outre-mer

- p. 11 ■ Antilles : après l'ouragan
■ Bananeraies : conditions de travail aggravées
■ Mayotte
■ Le droit à la santé bafoué

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Fret SNCF : ça roule à l'envers
■ SNCF : Ce n'est pas le bénéficiaire qui manque !
■ Alsace : vélos interdits dans les TER
■ Dassault pleure la bouche pleine
- p. 14 ■ Moulinex : une victoire pour les salariés
■ Fusion Suez-GDF : les actionnaires empochent
■ France-Télécom : l'estime de la Bourse
■ PSA Rennes : la course à la productivité
- p. 15 ■ Continental-Clairoix : la compétitivité tue
■ Samnia-Tourlaville : Alcatel sous-traite les licenciements
■ Paris Store-Thiais : sans-papiers licenciés

Santé publique

- p. 16 ■ Franchises médicales : non au délabrement du droit à la santé
■ Épinal : le scandale de la radiothérapie
■ 62 jours pour une IRM

• TVA sociale

Le gouvernement botte en touche

Fillon vient de demander au Conseil économique et social de se pencher sur la question de la TVA sociale. Alors que son instauration avait été annoncée comme imminente, c'est une façon de la repousser après les élections municipales.

Cette prétendue « réforme » a été présentée pendant des mois par la droite comme devant donner un coup de fouet à l'économie. Le gouvernement prétendait qu'elle permettrait d'embaucher et que l'opération serait sans conséquence sur le pouvoir d'achat. Les importations deviendraient certes plus chères, mais les produits fabriqués ici verraient leur prix diminuer, les patrons étant censés répercuter leur baisse de charges sur les étiquettes...

Personne n'était obligé de prendre pour argent comptant ces bobards. Et l'on sait que partout où on a instauré pareil système, cela s'est traduit par une flambée des prix, le seul à en bénéficier étant le patronat.

C'est en substance ce que

vient de « découvrir » la ministre de l'Économie, Christiane Lagarde. Chargée d'un rapport sur la TVA sociale, elle la qualifie maintenant de « *peu propice* » et écrit qu'elle serait « *facteur d'inflation* [bref, de hausse des prix] et *peu créatrice d'emplois* ».

L'approche des élections municipales explique sans doute ce virage du gouvernement. Car ni lui ni l'UMP n'ont envie de réitérer l'expérience désastreuse pour eux des législatives de juin dernier quand, lors d'un débat télévisé, la confirmation par Borloo du projet gouvernemental de TVA sociale aurait, dit-on, fait perdre à la droite une quarantaine de députés qui semblaient acquis à l'issue du premier tour.

Le gouvernement n'a peut-être pas définitivement remis son idée de nouveau cadeau au patronat. Une fois passé les municipales, il peut revenir à la charge. Mais il se pourrait alors qu'il ait à faire face à un refus des classes populaires.

Pierre LAFFITTE

Les mots pour le dire

Pour illustrer le mot « rebeu » (« arabe » en verlan) le dictionnaire *Le Petit Robert* avait cité Jean-Claude Izzo, un auteur de polars marseillais : « *T'es un pauvre rebeu qu'un connard de flic fait chier* ».

Colère des syndicats de

police et de la ministre de l'Intérieur qui a déclaré qu'une « *autre citation aurait pu être retenue* ». Encore qu'en trouver une où « un gentil flic traite avec politesse un pauvre rebeu », ça ne doit pas être facile.

• Erratum

Gaz de France, Suez et Enel

Dans notre article sur la fusion Gaz de France-Suez paru dans *Lutte Ouvrière* du 7 septembre (n° 2040), nous avons écrit « *...lorsque le groupe italien ENEL (...) a voulu racheter GDF* ». En réalité ENEL avait voulu racheter... Suez !

Et c'est pour « protéger » un groupe privé, et non un groupe public, que le gouvernement Villepin avait, en quelque sorte, offert GDF à Suez, opération qui se réalise maintenant, quelques mois plus tard, sous Sarkozy.

Fêtes de Lutte Ouvrière

PERPIGNAN

Dimanche 16 septembre à partir de 12 h

Terrain de la Chapelle Saint-Pierre
Claira

LILLE

Samedi 6 octobre à partir de 15 h

Espace Concorde, quartier Cousinerie
Villeneuve d'Ascq

TOULOUSE

Samedi 29 septembre à partir de 18 h et dimanche 30 septembre jusqu'à 19 h

Parc de la Mounède (Saint-Simon)

RENNES

Samedi 13 octobre de 15 h à 24 h

Centre social Carrefour 18 7, rue d'Espagne (Métro Henri-Fréville)

TOURS

Samedi 29 septembre de 14 h 30 à minuit

Chapiteau des Jardins d'hiver
Rue Saint-François
La Riche

LE MANS

Samedi 20 octobre à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou

COMPIÈGNE

Samedi 20 octobre à partir de 17 h

Salle des fêtes
Place de la République
Margny-les-Compiègne

LYON

Samedi 29 septembre à partir de 17 h

Dimanche 30 septembre de 12 h à 19 h

Espace Mosaïque



LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. *Lutte Ouvrière* (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti *Lutte Ouvrière* conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à *Lutte Ouvrière* et *Lutte de Classe*

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de *Lutte Ouvrière*
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 10 septembre



Retraites, franchises médicales À force de provoquer, ils auront la réplique qu'ils méritent !

« *Tout est prêt* » pour aligner les régimes spéciaux de retraite sur le régime général, vient d'affirmer le Premier ministre Fillon. La nouvelle attaque contre les salariés, les retraités de demain, est donc programmée.

Cette attaque ne vise pas seulement ceux qui sont directement concernés, ceux de la SNCF, de la RATP, d'EDF-GDF ou de la Fonction publique. Le patronat exige que le gouvernement n'en reste pas à la durée de cotisation de 40 ans, au lieu de 37 ans et demi, déjà imposée pour le régime général, mais qu'il aille jusqu'à 42 ans. Par la bouche de sa présidente Parisot, le Medef vient de rappeler qu'il veut que l'âge légal de la retraite soit repoussé à 62 ans pour tous.

Ainsi donc, ceux des travailleurs qui ont commencé à travailler à 16 ou 18 ans ne pourront pas partir à la retraite même lorsqu'ils auront cotisé 40, voire 42 ans. Tous ceux qui ont un travail pénible, et il n'y a pas que ceux des chaînes de production ou du bâtiment, sont condamnés à mourir de fatigue et d'usure à peine l'âge de la retraite atteint, voire avant.

Le gouvernement a le culot de présenter l'alignement des régimes spéciaux sur le régime général comme une mesure de justice.

Mais l'injustice véritable, cela a déjà été la décision du gouvernement Balladur, ami et prédécesseur de Sarkozy et Fillon, d'allonger la durée de cotisation de deux ans et demi pour le secteur privé et d'établir le calcul de la pension sur les 25 meilleures années au lieu des 10 dernières. Décision que, notons-le en passant, le gouvernement socialiste de Jospin n'a pas annulée.

On nous ressort aussi le vieux mensonge selon lequel, le nombre de retraités étant en progression par rapport à celui des actifs, il serait inévitable d'allonger la durée de cotisation et de réduire les pensions. Il se trouve même des responsables syndicaux pour appuyer la propagande patronale. C'est ignorer volontairement que la productivité a augmenté au cours des décennies passées et qu'un actif produit deux ou trois fois plus qu'il y a trente ans. Cela devrait

permettre d'assurer des pensions plus élevées pour plus de retraités.

Mais ce sont précisément ceux dont le travail permet l'accroissement de la productivité qui n'en bénéficient pas. Les bénéficiaires de la productivité sont monopolisés par la classe capitaliste. Pendant que les pensions de retraite diminuent, les profits augmentent. La classe capitaliste utilise la masse croissante de ces profits à des opérations spéculatives. Les craquements actuels du système boursier et financier témoignent de la menace catastrophique que cela représente pour l'économie et pour la vie sociale.

Les pantins du gouvernement qui exécutent les exigences patronales ne le font pas pour donner du travail aux anciens. Ils ne sont même pas capables de donner du travail à de plus jeunes qui sont au chômage. Ils veulent simplement réduire encore les pensions. Ils veulent puiser dans la caisse des retraites pour qu'il y ait plus d'argent à la disposition du grand patronat.

Ils puisent de même dans la caisse de l'assurance-maladie lorsqu'ils réduisent les charges sociales des patrons. En criant au déficit de la Sécurité sociale qu'ils ont eux-mêmes creusé, ils imposent aux salariés des hausses de cotisations et des restrictions de remboursements. Le gouvernement se prépare à imposer trois nouvelles franchises médicales qui diminueront le pouvoir d'achat de tous ceux qui ont besoin de soins, et écarteront des soins ceux qui n'ont pas de quoi payer les franchises.

Et à quoi l'État utilise-t-il l'argent volé aux retraités ou aux assurés sociaux ? À se précipiter au secours des banques, des grandes entreprises, menacées par les contrecoups de la crise financière déclenchée par leurs propres spéculations !

Lorsqu'en 1995 Juppé avait voulu perpétrer la même agression contre les travailleurs, il avait trouvé en face de lui une grève qui l'avait obligé à reculer et qui lui avait même coûté sa place. Il est utile de s'en souvenir !

Arlette LAGUILLER

• Attaques contre les régimes spéciaux

Campagne mensongère sur les déficits

L'un des arguments mis en avant et répétés à satiété pour faire accepter à la population laborieuse les attaques contre les régimes spéciaux, c'est que ceux-ci sont de plus en plus déficitaires puisque les retraités vivent plus longtemps et qu'ils sont donc de plus en plus nombreux par rapport au nombre d'actifs qui cotisent. Il y aurait ainsi plus d'un million de retraités pour 500 000 actifs bénéficiant de ces régimes.

Outre que l'augmentation de la productivité permettrait facilement aux actifs d'assurer un niveau de vie correct à un plus grand nombre de retraités si les richesses produites ne bénéficiaient pas qu'à une minorité de parasites, il faut tout de même souligner que l'évolution démographique est bien loin d'être seule en cause dans cette augmentation du nombre des retraités par rapport aux actifs. Ce n'est pas tant le nombre de

retraités qui augmente que le nombre d'actifs qui diminue pour cause de suppressions d'emplois. À la SNCF, par exemple, il y a à l'heure actuelle 160 000 actifs pour deux fois plus de retraités. Mais il y avait près de 300 000 cheminots dans les années 1970 et même 450 000 en 1949. Inutile de dire que s'il n'y avait pas eu cette saignée dans les effectifs, il y aurait bien assez de cotisants pour que le régime ne soit pas en déficit.

D'ailleurs, ce qui est vrai pour la SNCF et les autres régimes spéciaux est tout aussi valable pour le régime général. Le matraquage médiatique sur les comptes de la Sécurité sociale passe sous silence le fait que patrons et gouvernements sont les seuls responsables du trou, ne serait-ce que par les vagues de suppressions d'emplois auxquelles ils procèdent depuis des années. Or le gouvernement se vante de vouloir encore suppri-

mer des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires. Mais s'il n'y avait pas trois millions de chômeurs dans ce pays, les comptes sociaux ne seraient pas en déficit.

Alors, il n'y a aucune raison que ce soit encore une fois les travailleurs qui payent les pots cassés de cette politique en acceptant de cotiser plus longtemps pour des retraites moindres.

Dominique CHABLIS

• Régimes spéciaux

Faire la chasse aux vrais privilèges et aux vrais privilégiés

La campagne organisée contre le droit de bénéficier d'une retraite qui permette véritablement de souffler et de vivre après une vie de labeur prend pour cible les régimes spéciaux. Ce n'est pas nouveau. Cela fait même des années que ce pilonnage dure.

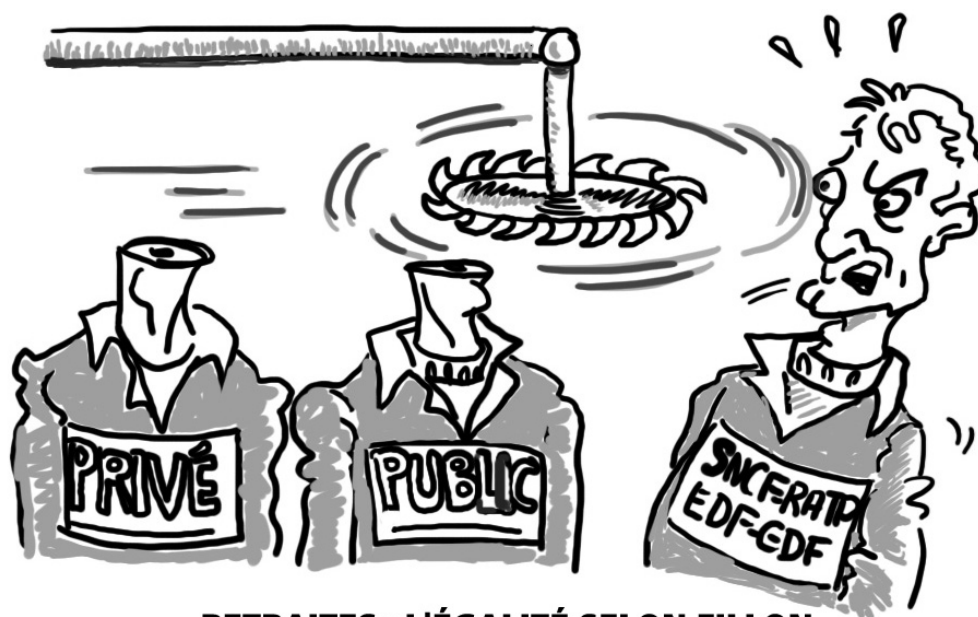
On nous répète sur tous les tons qu'il n'est ni normal ni juste que persiste une catégorie de salariés privilégiés par rapport aux autres, qui de plus sont aujourd'hui très minoritaires. Certains, parmi les travailleurs, tombent même dans ce panneau.

Mais ces prétendus privilégiés, qui sont-ils ? Les voit-on se prélasser sur leur yacht, ou sur celui de leurs amis proches, ou se faire transporter dans des voitures de fonction avec chauffeur ? Peuvent-ils investir dans des tableaux de maître afin de mettre leur fortune à l'abri du fisc ou se payer de luxueuses demeures, voire des châteaux ? Est-ce que ce sont eux qui défraient la chronique en atterrissant en douceur, suspendus à un parachute doré ? Bénéficient-ils de ce bouclier fiscal offert aux plus riches et qui leur permet de ne pas payer d'impôts sur la moitié de leurs revenus ? Pas du tout.

Ces salariés bénéficient encore, certes, d'une situation en matière de retraite qui était pour une bonne part celle de tous les salariés, il y a à peine quatorze ans, avant que Balladur commence à démanteler un système de retraite dont

l'ensemble des salariés bénéficiait alors. Ce n'est pas exorbitant comme privilège ! C'est même tout juste ce qui devrait être la norme minimum pour l'ensemble des salariés.

Mais puisque tous ces messieurs de la droite, rejoints par des hommes qui se prétendent encore de gauche, ministres, députés, économistes ou prétendus tels, chroniqueurs courtisans, prétendent entrer en guerre contre les privilégiés, suggérons-leur de diriger leur campagne contre les véritables privilégiés. Et il y en a. Minoritaires, eux aussi. Et qui coûtent extrêmement cher à l'État... infiniment plus que les bénéficiaires des régimes spéciaux. Ces privilégiés-là, le gouvernement ne les combat pas. Il les cajole, les encourage. Mieux même, il les aide sans compter. Certains d'entre eux décident, par exemple, sans le moindre souci de l'intérêt général, de placer leur argent à l'étranger, dans des paradis fiscaux ou ailleurs, pour mieux se protéger du fisc ! Une telle attitude, égoïste à l'égard de la collectivité, mériterait pour le moins des sanctions. Pas question, répondent Sarkozy et son gouvernement, ni même de les réprimander



RETRAITES : L'ÉGALITÉ SELON FILLON

ou de les stigmatiser. Le gouvernement leur propose des avantages fiscaux, des dégrèvements pour les inciter à rapatrier leurs capitaux en

France. Et on sait qu'ils ne feront que s'ils y trouvent leur intérêt.

La lutte contre ceux qui bénéficient de privilèges est

une bonne idée. À condition qu'elle ne se trompe pas de cible.

Jean-Pierre VIAL

• À propos du régime des retraites d'EDF et GDF

Une soulte oubliée et une arnaque en vue

Fin 2004 le système des retraites des salariés d'EDF et GDF a changé. Auparavant il n'y avait pas de caisse séparée et EDF et GDF payaient directement les retraites. Elles avaient largement les moyens de le faire et l'auraient encore davantage aujourd'hui si on considère leurs milliards d'euros de profits.

Mais, à l'époque, pour pouvoir commencer à privatiser EDF et GDF, les investisseurs avaient exigé que ces sociétés se débarrassent du « fardeau des retraites » selon le langage patronal.

En 2004, donc, les retraites des agents EDF et GDF ont été « adossées », selon le terme utilisé, au régime général de la Sécurité sociale. Mais comme la Sécurité sociale n'avait jamais touché l'équivalent des

cotisations passées de ces agents, EDF et GDF ont dû verser une « soulte » afin d'être dégagées de leurs obligations. Cette soulte a coûté 7,7 milliards d'euros à EDF et GDF (ou plus exactement aux IEG, industries électriques et gazières).

De cette soulte, qui est toujours en cours de paiement, nul ne souffle mot aujourd'hui dans les divers tableaux et calculs dont les journaux font état.

Actuellement, le régime des retraites pour EDF et GDF (en fait pour toutes les IEG) est devenu le suivant : les agents EDF et GDF touchent des prestations de la Sécurité sociale, comme les autres salariés. De même ils bénéficient de retraites complémentaires dont la caisse est alimentée par

les cotisations des agents et par celles d'EDF et de GDF. Mais comme dans ce nouveau système les retraités d'EDF et de GDF y perdaient par rapport à leur situation d'avant 2004, pour faire passer la pilule, un « chapeau » a été créé sous forme d'une cotisation supplémentaire des employeurs des IEG, alimentée par une taxe sur le transport du gaz et de l'électricité.

C'est cette dernière cotisation que le patronat et les directions d'EDF et GDF aimeraient supprimer.

Si cela se réalise, les salariés d'EDF et GDF y perdront, la Sécurité sociale n'y gagnera rien. Seuls les patrons y gagneront. Et il n'est même pas dit qu'ils supprimeront la taxe sur le transport...

Correspondants LO

• Parti Socialiste

Recyclage de vieilles rengaines

Manuel Valls, le député-maire d'Évry dans l'Essonne, est intervenu à plusieurs reprises dans les médias pour y « tenir un discours de vérité » dit-il. Dans le journal Les Échos, il se pose en jeune rénovateur du Parti Socialiste.

Il déclare : « Tirons les leçons du blairisme. Nous pouvons réaliser cette mue : être le parti de l'entreprise, de l'innovation, de la capacité à faire travailler ensemble le public et le privé. Les gouvernements de gauche ont tous soutenu les

entreprises. Alors assumons nos pratiques. Mettons l'entreprise au cœur de notre projet économique, notamment les PME car ce sont surtout elles qui créent les richesses. »

Concernant les attaques du gouvernement et du patronat contre les retraites et les 35 heures, il les approuve et les justifie : « L'allongement de la durée de vie rend inéluctable la hausse du nombre d'années de cotisations et les régimes spéciaux doivent être alignés sur le régime général, en intégrant la pénibilité des métiers. » (...) « Il

faudra tourner la page des 35 heures et penser la durée du travail sur toute la vie. Leur généralisation ne me semble plus adaptée. Et s'il y a besoin d'augmenter la durée de travail dans certains secteurs, pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre, nous devons pouvoir le faire par la négociation »

Il dit avoir refusé l'offre de Sarkozy d'entrer au gouvernement... On se demande pourquoi, en tout cas, ce n'est pas à cause des idées qu'il défend. Ses prises de positions sur la sécurité et l'immigration lui

ont d'ailleurs valu le surnom de « Sarko de gauche », surnom qui lui va bien, encore que le qualificatif de gauche semble un peu excessif. Sur ce sujet, il affiche le même programme que Sarkozy : « Je propose de privilégier aujourd'hui une immigration économique, qualifiée, en fonction de quotas », dit-il.

En fait, ce discours n'a rien de nouveau ni d'original de la part d'un notable du Parti Socialiste. Manuel Valls ne fait que dire plus nettement encore ce que Ségolène Royal a déve-

loppé durant sa campagne électorale, soutenue alors par tous les dirigeants de son parti.

Son programme, prétendument de modernisation et de rénovation au service du patronat, a été appliqué depuis... trente ans par les dirigeants socialistes chaque fois qu'ils ont été au pouvoir, par Mitterrand ou Jospin. Valls ne fait que se placer comme postulant au service de la bourgeoisie, dans l'espoir d'être parmi ceux qui assureront le relais.

Louis BASTILLE

• Licenciements, contrats de travail, droits des travailleurs en question

Concertation bidon ou réelle riposte

Sur l'injonction du gouvernement qui a menacé de légiférer s'il n'y avait pas d'accord dans les trois mois qui suivent, les syndicats ont été conviés à se rendre au siège du patronat le 7 septembre pour « moderniser le marché du travail ». La veille, Sarkozy en déplacement à Strasbourg s'est enflammé : « Je suis pour libérer la force de travail... Si la croissance n'est pas assez forte, eh bien j'irai encore plus loin dans l'allègement du coût du travail... » Le représentant du patronat a déclaré quant à lui, à propos de ce qu'il attendait d'un accord avec les syndicats, qu'« ouvert et déterminé », il souhaitait aller encore plus loin.

Mais tous ces « Monsieur plus » ne visent en fait qu'à imposer de nouvelles facilités pour les patrons en matière de conditions d'embauches et de licenciements, avec l'aval des syndicats si possible afin de limiter au maximum d'éventuelles réactions.

À travers le « contrat unique » de Sarkozy ou la « séparation à l'amiable » entre employeur et salarié mise en avant par Parisot, la présidente du Medef, tous entendent permettre aux patrons de licencier à leur guise, quand ils veulent et comme ils veulent, sans avoir le moindre compte à rendre. En fait de « modernisation », ce

serait en réalité revenir à ce qui se passait au début du XX^e siècle.

Ce retour en arrière est d'ailleurs en marche depuis un bon moment, initié par le patronat et repris à son compte par tous les rouages de l'État. Les gouvernements ont remis en cause, par la loi et la réglementation, les quelques protections dont disposaient les travailleurs : facilités offertes pour tous les contrats précaires, remise en cause continue des petites protections en cas de licenciements économiques, mise en place du CNE avec la liberté de licencier pendant deux ans les nouveaux embauchés dans les entreprises

de moins de 20 salariés. Pression sur l'inspection du travail pour laisser en paix les patrons, même s'ils n'appliquent pas la loi, pression sur l'ANPE pour qu'elle fasse la chasse aux chômeurs, systématiquement présentés comme « fraudeurs » potentiels ; baisse des indemnités chômage et limitation de leur durée pour obliger les sans-emploi à accepter des travaux sous-payés et faire pression sur tous les salaires à la baisse. Et enfin l'appareil judiciaire participe, de son côté, à travers les jurisprudences, à la mise en pièce des droits protégeant les salariés face à l'arbitraire patronal. Ainsi a été réduit en miettes le droit à la réintégration des salariés licenciés économiquement dans les grandes entreprises et dans celles en dépôt de bilan. La « liberté d'entreprendre » et donc de licencier devient le dogme absolu.

Tous ces retours en arrière, toutes ces facilités offertes aux patrons n'ont pas fait reculer les licenciements et le chômage.



Tous le savaient, comme tout le monde sait qu'il en sera de même pour les nouvelles remises en cause qui sont en gestation.

C'est bien d'ailleurs pourquoi tout ce qu'on nous présente comme « concertation » ou « négociation » ne vise qu'à berner les travailleurs. Malheureusement, les chefs syndicaux y participent à leur façon. Car, si patrons et gouvernement mènent leur offensive, la moindre des choses serait déjà d'en démonter les mécanismes en alertant tous les travailleurs sur ce qui se trame contre eux.

Au lieu de ça, les chefs syndicaux, de la CFDT à la CGT en passant par FO, font semblant de croire avec plus ou moins de nuances qu'il pourrait sortir du bon du traquenard tendu par Sarkozy et Parisot.

Si les adversaires des travailleurs souhaitent compromettre les dirigeants des syndicats, c'est qu'ils n'ont peur que d'une chose : les réactions possibles de la classe ouvrière. C'est donc bien sur ce terrain-là qu'il ne faudra pas les démentir.

Paul SOREL

• Darcos propose la fin du collège unique

Vers une accentuation de l'inégalité ?

Xavier Darcos, le ministre de l'Éducation nationale, a annoncé qu'il comptait mettre fin au « collège unique ». Il a affirmé vouloir donner plus d'autonomie aux établissements pour qu'ils « organisent leur politique pédagogique en fonction du public qu'ils ont ».

Si le collège unique n'a jamais été synonyme d'égalité entre tous les établissements et encore moins entre tous les élèves, sa suppression risque cependant de creuser encore plus l'inégalité des chances entre les jeunes issus d'un milieu social favorisé et ceux des classes populaires.

Le collège unique a été instauré par la réforme Haby de juillet 1975. Une première réforme, datant de 1959, avait créé les collèges d'enseignement général (CEG), qui remplaçaient les anciens cours complémentaires, ainsi que les collèges d'enseignement technique (CET). Les CES, ou collèges d'enseignement secondaire, ont vu le jour en 1963. Ils comprenaient trois filières : celle de l'enseignement général long,

pour les élèves destinés à poursuivre leurs études dans un lycée jusqu'au baccalauréat, celle de l'enseignement général court et un cycle de transition pratique de deux ans. Parallèlement, les CEG continuaient d'exister, de même que les « petites classes » des lycées qui accueillaient des élèves de la sixième à la troisième. La réforme Haby unifia toutes ces structures, les regroupant en un « collège unique » avec des sections dites indifférenciées et un programme identique.

Quoi qu'en dise Darcos actuellement, l'accès de tous les jeunes au collège a permis d'élever globalement le niveau de leurs connaissances. Mais cette unification de surface n'a pour autant jamais mis fin à l'inégalité entre les établissements – à supposer même qu'elle en ait été le but. Car il y a un monde entre les collèges intégrés aux grands lycées cotés des centres-ville et ceux des banlieues pauvres, ne serait-ce que par les moyens dont ils disposent, la qualification des enseignants (les débutants étant envoyés au casse-pipe dans les collèges de ZEP) ou le choix des options

qui privilégient les enfants ayant déjà accès à la culture de par leur milieu familial ou social. Dans une société basée sur l'injustice sociale, l'école ne peut pas être égalitaire, et le collège unique n'a jamais fait que refléter cette inégalité.

Mais supprimer le collège unique présente le risque que les établissements des quartiers populaires soient encore plus laissés pour compte. Quand Darcos dit par exemple qu'il faut que « tous les élèves fassent à peu près tant d'heures de telle discipline », cela pourrait fort bien se traduire par plus d'heures de sport ou de technologie dans les collèges de ZEP, parce que cela plairait plus aux élèves, au détriment des enseignements de base. De toute façon, avec ce gouvernement ouvertement au service des riches, toute réforme de l'enseignement qui pose a priori l'inégalité de traitement entre les établissements scolaires ne peut que susciter la méfiance, car elle a toutes les chances de se faire au détriment des élèves des quartiers populaires.

Marianne LAMIRAL

• Assouplissement de la carte scolaire

C'est la pagaille !

Le ministère de l'Éducation nationale affirme n'avoir procédé qu'à un léger assouplissement de la carte scolaire. Mais quelles sont les conséquences de ce « léger assouplissement » pour le collège Robert Doisneau, un établissement de la ZEP-Zone sensible du 20^e arrondissement de Paris ?

Chaque année, les classes sont organisées fin juin-début juillet, avant le départ en vacances, un travail important et délicat. Il faut que toutes les classes soient équilibrées pour qu'elles fonctionnent au mieux. Il faut donc répartir les élèves qui risquent de poser des problèmes, répartir aussi les élèves les plus dynamiques. Mais cette année les enseignants, qui ont voulu préparer les classes de 6^e sur la base des dossiers et des indications fournis par les instituteurs des écoles primaires du secteur, ont dû y renoncer car beaucoup de ces dossiers manquaient.

Apprenant que les demandes de dérogations pour entrer dans un autre collège seraient étudiées au rectorat jusqu'au 20 juillet, il a été décidé de reporter la constitution des classes de 6^e à la rentrée de septembre. Mais là les effectifs étaient encore flous.

À la rentrée, certaines classes de 6^e comportaient vingt-deux

élèves, d'autres quinze voire moins, parce que les élèves prévus ne se sont pas présentés. Ont-ils trouvé une place ailleurs ou arriveront-ils plus tard ? Certains ont fait leur rentrée à Robert Doisneau mais disent attendre encore une réponse d'un établissement considéré comme meilleur. Il faut donc revoir les classes, répartir les élèves, en ignorant la situation à venir. Cela signifie que certains vont devoir, à terme, changer de classe, d'emploi du temps, de professeurs... ce qui va aggraver les difficultés liées à l'entrée en 6^e.

Cet assouplissement de la carte scolaire désorganise donc l'établissement et complique l'accueil. Et il n'est même pas possible de se réjouir de la diminution des effectifs qui devrait améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves, car il est à craindre que des élèves exclus en cours d'année d'autres établissements parisiens ne se retrouvent au collège Doisneau.

Ce « léger assouplissement » de la carte scolaire se traduit donc par une désorganisation notable qui n'a rien de bénéfique.

Correspondant LO

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Flics, provocateurs, hypocrites et... familles à la rue

Le campement des familles expulsées d'Aubervilliers devrait être levé, après accord intervenu entre un représentant des squatteurs, le DAL et le sous-préfet. Hasardeux d'affirmer qu'il s'agirait d'une solution favorable aux familles. Cinq d'entre elles devraient être relogées immédiatement mais provisoirement, dans un foyer. Les autres ultérieurement... sous conditions.

Le drame a fait grand bruit, après deux interventions policières d'évacuation du bivouac, sur décision de justice. Plus l'irruption inopinée de la secrétaire d'État aux droits de l'homme, Rama Yade : « J'ai entendu à la radio qu'il y avait des gens expulsés, j'ai improvisé cette visite. » Pour préciser tout de même : « J'ai voulu montrer qu'en matière de logement, l'extrême gauche (elle désigne ainsi le PCF) n'a pas de leçon à nous donner. » Membre d'un gouvernement qui vole les pauvres pour donner aux riches, elle s'est bien gardée de dénoncer les villes UMP qui ne construisent pas les 20 % de logements sociaux prévus par la loi (dont le Neuilly de Sarkozy, moins de 2 %). Un tiers des communes respecterait la loi, un autre tiers aurait promis de le faire, et un dernier s'en ficherait, peu troublé par des sanctions financières minimales.

Rama Yade a été désavouée par Filon, gêné que vienne sur le tapis la carence de son gouvernement, comme des précédents, en matière de logement populaire. À noter que la ministre du logement Christine Boutin s'illustre en projetant un décret d'application de la loi de « droit au logement opposable » (pare-feu à l'action des Don Quichotte l'hiver dernier), qui en ferait un chiffon de papier !

La municipalité communiste d'Aubervilliers, quant à elle, souligne que les familles occupaient illégalement des logements sociaux ; qu'elle en compte plus de 40 %, et 3 800 demandes en attente. L'Humanité fait observer qu'il n'y a aucune raison que ces familles passent devant celles qui ont déposé un dossier. Cela justifierait la demande d'expulsion faite et obtenue par la mairie en justice, en juin 2007. Le journal élève une protestation contre les violences policières. Lucien Marest, adjoint au maire, déclare que « Tout cela ressemble à une énorme machination contre une municipalité communiste ».

Voire...

Lorsque les familles ont été expulsées de leurs appartements, elles ont lutté pour une solution collective de relogement. L'intervention policière récente fait suite à une plainte pour « troubles à

l'ordre public » déposée par... la mairie communiste ! Drôle de façon « d'exprimer sa solidarité avec ceux qui sont mal logés » comme le revendique l'adjoint au maire dans la même interview. Et si les édiiles du PCF dénoncent l'opération politicienne de la droite, à l'approche des municipales, il est possible qu'ils ne soient pas dénués de telles considérations, eux qui n'ont pas envie de perdre des électeurs anti-pauvres et anti-immigrés.

La mairie d'Aubervilliers fait plus que d'autres pour le logement social. La liste de demandeurs de HLM y est plus longue qu'à Saint-Cloud ou Chatou. Mais c'est une goutte d'eau dans l'océan du mal-logement où sombrent aujourd'hui plus de trois millions de travailleurs. À cause du chômage et de la misère... produits dérivés d'un système d'exploitation que la gauche gouvernementale, PC autant que PS, a depuis longtemps renoncé à combattre. Depuis longtemps, elle a détourné les travailleurs de perspectives de lutte de classe à l'échelle nationale, sur la question du logement comme sur les autres. Au gouvernement, elle fait au mieux une loi comme celle de 2000 sur les quotas de logements sociaux, sachant qu'elle ne sera pas appliquée. Quand elle est dans l'opposition, elle demande des tables rondes à Sarkozy ! Mais que n'a-t-on vu des flics musclés, venir cueillir au petit matin des élus de droite qui s'étaient assis sur la loi, sur décision de justice arrachée par la gauche ? Et force est de reconnaître que les mairies des grosses banlieues PS ou PC ont plus vite fait de dénoncer les « réseaux d'escrocs » minables qui forcent des portes de HLM à des squats miséreux, que les vraies mafias de l'immobilier auxquels elles offrent des ponts d'or pour d'immenses chantiers de rénovation. Pas étonnant que le PC, au lieu de se saisir du combat des familles d'Aubervilliers comme d'une opportunité, au lieu de tenter de le lier à d'autres qui se déroulent ailleurs dans le pays, y voit une épine dans le pied.

La perspective demeure néanmoins de la seule contre-offensive qui vaille : une lutte d'ensemble des travailleurs pour la réquisition des logements vides et la construction immédiate d'un million d'HLM – qui ne coûterait que les 100 milliards d'euros que l'État verse chaque année en subventions aux patrons.

Raphaël PRESTON

Convergences Révolutionnaires n° 52 (juillet-août 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Sarkozy pour cinq ans ? Des fausses résistances... à la vraie riposte

Nous pouvons compter sur la gauche... pour 2012 ! – Les syndicats sous le charme du président – Sale temps pour les révolutionnaires ? – LCR et LO en chemin vers un parti ? – Travailler plus... pour au bout du compte gagner moins ! – Plan hôpital 2007 et 2012 : vers la privatisation de la santé – Servair : la guerre aux militants – États-Unis : la gauche démocrate entrave au mouvement anti-guerre – Pays basque : reprise du terrorisme ? – Élections en Belgique

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• « Droit au logement opposable »

De plus en plus vide

La ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, vient de proposer un projet de décret d'application de la loi pour « le droit au logement opposable » votée en mars dernier.

Élaborée sous la pression de l'occupation des rives du canal Saint-Martin à Paris par des sans-logis, avec l'association « Les enfants de Don Quichotte », cette loi se présentait comme une réponse à un problème crucial pour des millions de sans-logis et de mal-logés. Théoriquement, elle devait garantir un logement à toute personne à la rue ou menacée d'y être, ou logée dans des conditions insalubres ou dans un hébergement temporaire. Les candidats devaient passer devant une commission et être acceptés en fonction de certains critères sociaux. Toutes ces mesures, prises dans une période électorale, ne trompaient pas grand monde.

Le gouvernement n'a aucune intention de faire pression pour augmenter le nombre de logements disponibles ni sur les propriétaires ni sur les élus des com-

munes socialement favorisées, qui sont bien décidés à ne pas construire de logements sociaux.

Les décrets d'application, encore au stade de brouillons en témoignent. Ils seraient plus vides que ce qu'imaginaient les associations de défense des mal-logés. Les demandes de logement seraient appréciées « au regard des circonstances locales », c'est-à-dire en fonction des logements déjà existants dans la localité concernée. Quant aux critères de priorité, ils se réduiraient de six à quatre. Seraient exclus du bénéfice de la loi les SDF et ceux qui vivent « dans des locaux impropres à l'habitation (...), insalubres ou dangereux », c'est-à-dire ceux qui en ont le plus besoin.

Christine Boutin a protesté de cette lecture affirmant que « les décrets ne peuvent être contraire à la loi ». Elle reconnaît toutefois des « maladroites de rédaction ». C'est le moins qu'on puisse dire !

Sylvie MARÉCHAL

Ne pas confondre recommandation et exigence

Les locataires d'HLM n'échappent pas aux hausses de loyers, auxquelles s'ajoutent celles des charges, souvent encore plus importantes.

De temps à autre, les gouvernements font mine de s'en inquiéter. Ainsi, Borloo, quand il était ministre du Logement du gouvernement précédent, avait fait une « recommandation » pour 2007 aux organismes d'HLM de limiter les hausses de loyers à 1,8 %. Une enquête publiée en juin dernier par une association de

consommateurs, la CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), indique que cette limite n'a pas été respectée pour les deux tiers des organismes d'HLM. Les préfets peuvent, théoriquement, demander à l'organisme d'HLM qui a dépassé la limite de revoir sa copie, mais il n'y a pas de contrainte prévue.

En revanche, pour les simples travailleurs, payer son loyer est une exigence.

J.S.

Sarkozy a promis la poursuite... de la pénurie de logements

Lors de sa campagne électorale, le 14 janvier dernier, Sarkozy a déclaré : « Si l'on pense que la politique ne peut rien faire pour résoudre en dix ans la crise du logement en construisant les 700 000 logements qui manquent, il ne faut pas faire de politique. » Le ton était énergique, mais cette promesse, car ce n'était qu'une promesse, ne correspond absolument pas aux besoins puisqu'il manque, rien que pour satisfaire les besoins actuels, un à deux millions de logements.

Cette pénurie a une incidence directe sur le prix du logement et sur le montant des loyers.

Avec la promesse de Sarkozy de construire seulement 70 000 logements par an sur dix ans, la pénurie a encore de beaux jours devant elle, pour le plus grand bénéfice des promoteurs et des rois du béton.

J.S.

• Syndics et agents immobiliers

La propriété, c'est le vol

La Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a mené une enquête sur les pratiques des professionnels de l'immobilier.

Sur 1 070 agences visitées, 77,5 % sont en infraction. Sur deux cent cinquante administrateurs de biens, cinquante ne respectent pas la réglementation. Ces entorses au règlement sont plus ou moins graves (plusieurs dizaines de cas sont tout de même passibles d'une condamnation judiciaire...), mais toutes se font au bénéfice des agences et des syndics.

Quelle surprise !

Profiter du fait que l'on détient un bien indispensable, en l'occurrence le logement, pour essayer de gagner le plus d'argent possible n'est pas un délit, c'est un métier. Tourner la loi pour essayer de gagner un peu plus ce n'est pas être un margoulin, mais un professionnel.

Puisque les possédants peuvent user et abuser de leurs propriétés, il est tout naturel que ceux qui les gèrent se servent aussi au passage.

P.G.

• Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Les squatteurs lèvent le camp, mais le problème du logement reste entier

Le campement établi depuis deux mois par plusieurs familles d'origine africaine (un peu plus d'une centaine de personnes) devant une école d'Aubervilliers a été levé dans la nuit du 10 au 11 septembre. La municipalité avait demandé l'évacuation de ce campement mais plusieurs interventions des CRS n'ont pas empêché les familles de rester sur les lieux.

C'est à la suite d'une mesure d'expulsion entamée à l'encontre de cinq de ces familles squattant des appartements de l'OPHLM de la ville, que d'autres, squattant aussi des appartements à Aubervilliers, les ont rejointes sur ce campement, craignant d'être à leur tour l'objet d'expulsions. Ces familles, appuyées par le DAL, espéraient ainsi être relogées par la ville ou par la préfecture, ce qui avait été le cas de certaines dans le passé car ce n'est pas la première fois que la municipalité se retrouve dans cette situation.

Cependant la municipalité a refusé la revendication de ceux qui réclament le droit d'occuper légalement tous les appartements qu'ils squattent du fait que 3 800 personnes sont sur liste d'attente pour obtenir un appartement HLM à Aubervilliers.

Le jour de la première intervention de la police pour évacuer le campement, Rama Yade, secrétaire d'État aux Droits de l'homme choisie par

Sarkozy parce que d'origine sénégalaise, est venue y passer un quart d'heure. Elle est arrivée dans sa 607 de fonction pour dire « aux communistes » qui dirigent la ville qu'« en matière de logement l'extrême gauche n'a pas de leçon à nous donner ».

Eh bien voyons ! Une population pauvre, voire très pauvre est accueillie à Aubervilliers où il y a 41 % de logements sociaux. Malgré cela, il y subsiste un habitat privé fortement dégradé (2 000 logements ne disposent d'aucun élément de confort et certains sont insalubres) dans lequel s'entassent des familles nombreuses, et où des enfants sont parfois victimes du saturnisme. Ce sont ces familles qui constituent, entre autres, les listes d'attente d'un logement social.

La loi SRU impose aux communes la construction d'au moins 20 % de logements sociaux. Sur la région parisienne, 8,5 % des communes abritent 50 % des logements HLM. Les municipalités UMP, le parti de Sarkozy et de Rama Yade, elles, sont presque toujours hors la loi dans ce domaine et en sont même fières. Ainsi, le maire UMP du Raincy Éric Raoult avait, bien avant l'instauration de cette loi, barré l'entrée de sa ville d'une banderole qui disait en substance : non au logement social au Raincy.

Le Raincy, pourtant commune de Seine-Saint-Denis, a sur son territoire de nombreux



hôtels particuliers et une population plutôt aisée. Et ne parlons pas de Neuilly, banlieue très chic de Paris, dont l'ancien maire n'est autre que Nicolas Sarkozy.

Rama Yade est aussi secrétaire de l'UMP et elle ignore donc volontairement l'attitude de ses amis politiques sur ce terrain-là pour ne consacrer son temps et ses critiques qu'aux communes dirigées par le Parti Communiste !

En tout cas, les femmes de ces familles, elles, ont l'air de savoir quels sont les responsables de leur situation. Après que Yama Rade eut déclaré qu'elle était « choquée » par ce qu'elle voyait, l'une d'entre elles lui a répondu « c'est ton gouvernement qui a décidé ça, ma sœur » !

On pourrait ajouter que ce sont les gouvernements qui se sont succédé, dont le précédent auquel appartenait Sarkozy, qui, depuis des années, ont laissé le manque de logements s'aggraver de façon catastrophique.

La presse, la télévision, la radio ont largement rendu compte de la situation. Cette médiatisation a aidé les familles et n'est certainement pas étrangère à la venue, sur place, du préfet de Seine-Saint-Denis. Il a proposé d'examiner le lundi 10 septembre le cas des cinq familles déjà expulsées et un accord a été trouvé prévoyant leur relogement. Des promesses de relogement ont été faites à 66 autres. Par contre, il n'a été fait aucune proposition aux familles sans

papiers.

Mais ce n'est pas au cas par cas ni au coup par coup qu'il faut agir face au problème du logement. C'est l'État qui devrait entreprendre la construction du million, voire des deux millions de logements qui manquent dans le pays ; c'est lui qui devrait réquisitionner les terrains nécessaires et embaucher les travailleurs des différents corps de métier capables de le faire.

Ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, est loin d'avoir cette politique et il y aura encore bien des situations dramatiques pour bien des familles avant d'y parvenir.

Correspondant LO

La loi du marché capitaliste pousse les loyers à la hausse

L'ampleur de la hausse des loyers du secteur privé est confirmée par les statistiques : + 2,7 % pour 2007 en moyenne nationale avec des pointes à 8,5 % dans le Nord, 6,7 % dans la Marne, 5,4 % dans l'Eure. Les grandes villes sont particulièrement touchées : 6,6 % à Rennes par exemple. À Paris, le prix du mètre carré loué dépasse en moyenne 20 euros.

Cette situation s'aggrave d'année en année. En décembre 2006, Villepin, alors Premier ministre, avait signé un accord de « modération » des loyers avec l'Union nationale de la propriété immobilière dans le but, prétendait-il, que l'augmentation ne dépasse pas 1,7 %

en 2007. « Nous nous engageons à recommander cette modération », avait déclaré le représentant des propriétaires d'immeubles, qui s'était aussi réjoui que le gouvernement ait choisi « la voie de la concertation, plutôt que celle de la réglementation » car, précisait-il, les propriétaires sont « toujours réticents quand on leur impose des choses ». Dix mois plus tard, les requins de l'immobilier doivent encore rire de cet accord qui ne les engageait en rien à modérer leur appétit de profits faciles et rapides.

La situation devient de plus en plus difficile pour bien des ménages et des personnes isolées de milieu populaire : un



manque criant de logement social, des logements privés qui deviennent inaccessibles pour des chômeurs et une partie des salariés.

Cette crise du logement

n'entrave pas la hausse des profits dans la construction et dans l'immobilier.

Au contraire, des fortunes enflent, profitant de la pénurie. Les gouvernants, au lieu de

s'opposer aux lois du marché en décidant des constructions de logements nécessaires, ne font que stimuler ce système fou.

Jean SANDAY

États-Unis hors d'Irak Non à cette sale guerre !

Quelques jours avant que Bush ne livre son rapport sur la guerre, le général Petraeus commandant les forces armées en Irak a justifié l'engagement militaire des États-Unis devant le Congrès américain. Concédant qu'un retrait de 4 000 hommes serait envisageable en décembre, il a affirmé contre toute vraisemblance avoir constaté « globalement des améliorations au niveau de la sécurité » en Irak.

Tentant de déminer le terrain face à la timide contestation des élus démocrates, Petraeus a annoncé un retour progressif à l'effectif de 130 000 militaires, le nombre des soldats engagés avant l'offensive de janvier 2007. L'hebdomadaire trotskyste américain *The Spark* daté du 10 septembre 2007 fait le point sur la politique américaine en Irak.

« S'il y a un terme pour décrire le résultat de l'offensive renforcée menée depuis janvier en Irak, c'est bien « nettoyage ethnique ». Les Irakiens sont violemment « réinstallés » en fonction de leur origine ethnique ou de leur appartenance à telle ou telle secte religieuse.

La Croix-Rouge irakienne rapporte qu'il y a eu davantage de personnes chassées de chez elles depuis le lancement de cette offensive que pendant tout le reste de la guerre : 600 000 contre 499 000. Et ces chiffres officiels ne peuvent que minimiser le problème.

Bagdad qui, il y a encore deux ans, avait une population d'origines très diverses, est devenue une zone de guerres religieuses, les Sunnites étant repoussés vers l'ouest et les Chiites à l'est.

Ce sont des déplacements forcés, les gens fuyant devant les forces armées : que ce soient les forces de l'armée américaine qui a opéré dans une grande partie de la capitale et dans les quar-

tiers à l'ouest de Bagdad, les « nettoyant » par pans entiers ; ou celles des milices religieuses qui font incursion dans les quartiers pour tuer quelques personnes afin de terroriser les autres et les pousser à fuir.

Les biens indispensables à la vie quotidienne comme l'électricité, l'eau, la nourriture, sont utilisés comme des armes de guerre : les quartiers que les Américains ou les milices veulent vider en sont privés.

Tout le pays est poussé à marche forcée de trois côtés : les Kurdes au nord, les Sunnites dans le centre et les Chiites dans le sud – chaque partie du pays étant contrôlée par des forces armées organisées en fonction des clivages ethniques ou religieux. Dans les régions chiites, d'autres déplacements de population ont lieu en fonction des différentes milices qui font la loi sur tel ou tel partie du territoire : l'armée du Mahdi à Bagdad, la milice Badr à Bassora et dans le sud de l'Irak.

Pour accélérer ces mouve-

ments, les États-Unis ont fourni de l'argent et des armes à certaines de ces milices, les aidant à imposer leur loi sur « leur territoire ».

Les États-Unis, confrontés à des problèmes croissants au sein de leur propre armée, tentent de soulager un peu ces tensions en s'orientant ouvertement vers « le nettoyage ethnique » comme « solution finale ».

Le coût humain est énorme. Il y avait déjà 600 000 morts irakiens à l'été 2006 et il y en a des dizaines de milliers de plus depuis. Mais aucun coût humain n'est trop élevé pour l'impérialisme américain, qui s'efforce de maintenir son contrôle sur l'Irak, son pétrole et le pétrole de tout le

Moyen-Orient.

Le 15 septembre, Bush va faire un rapport sur l'Irak après en avoir distillé les conclusions à la presse depuis des semaines. Il va dire qu'il y a eu des progrès sur le plan militaire, que les forces américaines ont réduit la violence qui règne en Irak mais que le gouvernement irakien n'a pas fait ce qu'il fallait pour mettre fin à la violence religieuse et ethnique.

On ne peut pas être plus cynique ! Le principal représentant de l'impérialisme américain accuse les Irakiens de ce que seize ans de guerre intermittente menée par les Américains ont fait au pays.

Quant à ce mensonge flagrant

que la violence a diminué, certes elle a diminué comme chaque été à cause de la chaleur torride.

Mais le nombre d'Irakiens tués en juillet dernier est encore deux fois plus grand que ceux qui furent tués en juillet 2006 selon les statistiques officielles.

La seule paix que les Irakiens connaissent est la paix des cimetières.

Les États-Unis n'ont rien à faire en Irak. Encore deux ans de cette guerre ? NON ! Ni deux ans, ni six mois, ni deux semaines de plus. La présence américaine rend la situation des Irakiens bien pire chaque jour.

Hors d'Irak, dès maintenant ! »

• Afghanistan

L'intervention française renforcée

Six avions français de combat basés au Tadjikistan seront prochainement redéployés directement à Kandahar en Afghanistan, où se trouve la plus grande base militaire de l'OTAN dans cette région. Dans le même temps, 150 instructeurs militaires français supplémentaires rejoindront l'armée afghane.

Depuis des années, ce n'est pas moins de 1 100 militaires que la France a mis à la disposition d'une Force internationale dite d'assistance pour la sécurité en Afghanistan. Une interven-

tion sécuritaire qui aurait, d'après Hamid Karzaï, le président afghan pourtant ami des États-Unis, provoqué le mois dernier la mort de 90 civils.

L'intervention armée des Américains et de leurs alliés en Afghanistan était censée ramener dans ce pays la paix, la sécurité et la démocratie.

Des années ont passé et les Afghans ne connaissent toujours que les affrontements de cliques rivales, les bombardements et les attentats aveugles, la misère et l'humiliation de

l'occupation étrangère.

« Il n'y a pas de changement de mission ni de moyens », pour les troupes françaises engagées en Afghanistan, a déclaré le porte-parole du ministre de la Défense Hervé Morin. Peut-être, mais le renforcement de la présence militaire française en Afghanistan n'en est pas moins un message aux dirigeants des États-Unis. Ils sont assurés que, dans leurs interventions impérialistes, ils peuvent compter sur l'alliance de la France.

Alain VALLER

• Élections législatives au Maroc

La population boude les urnes

Le 7 septembre ont eu lieu au Maroc les élections législatives. Malgré une campagne à grands moyens appelant à s'inscrire sur les listes électorales et à voter, la population ne s'est guère déplacée.

Alors que la précédente élection du Parlement, en 2005, avait donné un taux de participation de 52 %, les électeurs n'ont cette fois été que 37 %. Les appels du roi, les pressions de certaines municipalités menaçant par exemple de ne pas délivrer les papiers officiels aux abstentionnistes, rien ne semble avoir pu contrebalancer l'indifférence générale à l'égard de ces élections et la conviction que, de toute façon, celles-ci ne pourraient rien changer.

Aucun des trente-trois partis qui présentaient des candidats n'a tenté de battre en brèche l'impression dominante selon laquelle, en définitive, c'est le roi qui décide, qui nomme le Premier ministre, d'autres membres du gouvernement et la haute administration. Beaucoup semblaient donc convaincus de l'inutilité du vote. Et ce d'autant plus que l'USFP (Union Socialiste des Forces de Progrès), parti de gauche demeuré pendant des décennies dans l'opposition, appelé au gouvernement depuis 1997, deux ans avant la mort du précédent roi, Hassan II, n'a aucunement su répondre aux aspirations populaires.

Chômage, pauvreté et analphabétisme de la moitié de la population, misère dans les campagnes, bidonvilles à la porte des

agglomérations modernes, rien n'a changé pour les couches populaires marocaines. Les partis représentés au Parlement pendant la dernière législature payent donc, USFP en premier, puisqu'elle perd des sièges et est devancée par le vieux parti de droite, l'Istiqlal, qui arrive en tête. Ce parti, nommé « Indépendance », se voit régulièrement affublé du surnom d'« Exploitation », par des militants syndicaux qui se contentent de transformer une des lettres du mot en arabe.

En dépit du désaveu des électeurs, la Kutla, la coalition gouvernementale que ces deux partis forment avec le PPS (Parti du Progrès et du Socialisme, héritier du Parti Communiste Marocain et participant au gouvernement depuis 1998), va probablement

perdurer. Quant au parti islamiste dit « modéré », le PJD (Parti pour la Justice et le Développement), fort d'avoir pu présenter des candidats dans toutes les circonscriptions, doublant ses candidats par rapport à 2002, il n'emporte que quatre sièges supplémentaires. Arrivé en second après l'Istiqlal, il s'emploie à dénoncer des pratiques d'achat de voix... dans lesquelles il n'aurait pas eu les moyens de rivaliser avec les autres partis.

Fort de la présence d'observateurs internationaux, le gouvernement marocain qualifie maintenant ce scrutin d'« honnête et transparent ». Apparemment, ce n'est pas ce que la population marocaine pense du régime.

Viviane LAFFONT

Distribution de tracts de l'Istiqlal durant la campagne électorale.



• Crise financière

De l'immobilier spéculatif américain aux Bourses mondiales. Et après ?

On n'en est plus aux propos rassurants du début de l'été, quand on nous assurait que les premiers craquements du marché des crédits immobiliers américains n'auraient d'autres conséquences que dans ce secteur et dans ce pays.

« L'économie américaine fait trembler les marchés », a titré en Une le quotidien économique *Les Échos* du 10 septembre. Depuis plusieurs semaines, en effet, les Bourses du monde entier dévissent : -12 % de la mi-juillet à la mi-août, et ça continue. Et cela alors que les banques centrales, appelées à la rescousse de la finance mondiale, ont déjà mis à sa disposition des centaines de milliards de dollars et d'euros.

Emboîtant le pas à la Fed (banque centrale américaine), la Banque centrale européenne (BCE) a injecté 300 milliards d'euros de liquidités dans le marché interbancaire entre le 9 et le 28 août. Ces jours-ci, la Fed a rajouté 32 milliards de dollars pour aider ses établissements financiers en difficulté et la BCE 42 milliards d'euros dans le même but.

Les banques centrales ont ainsi déjà déversé des centaines de milliards pour sauver la mise à des spéculateurs du monde entier, dont de très grandes banques et multinationales, parmi lesquelles, directement ou par le biais de filiales, BNP Paribas,

AXA, pour ne citer que certaines de leurs représentantes françaises.

Quand tout le système spéculé

Avant d'éclater cet été, la « bulle » immobilière outre-Atlantique a fait les beaux jours d'une multitude de sociétés de construction, de courtage, de revente, de fonds d'investissements financiers et bien sûr de banques qui se précipitaient, des États-Unis comme du monde entier, sur l'aubaine : la perspective de rapides profits, les prix immobiliers s'envolant toujours plus haut.

Pour alimenter ce marché spéculatif, les ménages américains étaient incités à s'endetter pour acheter leur logement, y compris les plus modestes. Bien sûr, les banques n'ignoraient pas que des emprunteurs ne pourraient pas les rembourser s'ils perdaient leur emploi ou si les taux de crédit s'envolaient. Mais, tant que les prix de l'immobilier grimpaient, les emprunteurs pouvaient revendre leurs maisons, la banque y trouvant son profit, comme d'ailleurs une foule d'intermédiaires en tout genre.

Pour se prémunir contre les aléas des prêts « subprime » (accordés à des emprunteurs peu solvables, donc considérés comme les plus risqués), les banques avaient « titrisé » ces cré-

aits. C'est-à-dire qu'elles les avaient transformés en produits financiers achetés et vendables sur le marché.

Les banques avaient commencé par spéculer sur des maisons qui, parfois, n'étaient pas encore construites. Elles continuèrent, ainsi que des fonds d'investissement dits « dynamiques » (qui étaient souvent leurs filiales), à le faire sur des bouts de papier, ou plutôt des titres informatisés, que s'achetaient et se revendaient les établissements financiers et les grandes entreprises du monde entier.

Au second trimestre de cette année, 600 000 emprunteurs « subprime » n'arrivaient déjà plus à rembourser leur crédit. C'est alors qu'une banque d'investissement dut fermer deux de ses fonds gavés de ces « produits » financiers. Puis ce fut le tour d'une grosse société de courtage immobilier, qui se plaça sous la protection de la loi américaine sur les faillites. La bulle spéculative se dégonflant encore plus vite qu'elle n'avait pris forme, la BNP Paribas, comme bien d'autres, annonçait, le 9 août, qu'elle fermait trois de ses fonds « dynamiques »... une semaine après que son président eut prétendu qu'ils n'avaient pas de problèmes !

Une myriade de sociétés, financières ou non, petites ou très grandes, avaient pris part à cette spéculation ; c'est l'ensemble du système financier

mondial qui était touché. Des centaines de milliards s'étaient évanouis en fumée, les banques auraient plus de difficulté à accorder des crédits. Ceux-ci allaient devenir plus chers, avec des répercussions sur l'économie réelle, notamment sur les industries qui, ayant plus de difficulté à investir, chercheraient encore plus à maintenir leurs profits en licenciant.

Après une pause de quelques jours, au cœur de l'été, où chefs d'État et banquiers internationaux avaient cherché à rassurer leur monde sur l'air de « Tout va très bien, Madame la marquise », la crise est repartie.

« Ce ne sera pas indolore... »

« La menace d'une récession se renforce », a titré récemment un quotidien économique. Et des institutions du monde capitaliste, tel le FMI le 10 septembre, annoncent « un impact négatif modeste sur la croissance », ajoutant : « Cela ne veut pas dire que ce sera indolore. »

Indolore, ce ne l'est certainement pas pour des centaines de milliers de familles modestes d'outre-Atlantique que la flambée des taux de crédit et la faiblesse de leurs revenus ont déjà contraintes de vendre, à perte, leur logement. Et on estime à trois millions le nombre de celles sur lesquelles pèse cette menace.

Indolore, ce ne l'est pas non plus pour les travailleurs d'outre-Atlantique, les premiers touchés : conséquence directe de cette crise, 4 000 emplois ont disparu aux États-Unis en août. Des dizaines de milliers de suppressions d'emplois sont d'ores et déjà annoncées, tandis que des centaines de milliers d'autres menacent dans les secteurs de la banque, de l'immobilier et de la construction et que, pour la première fois depuis quatre ans, les autorités américaines enregistrent un recul de l'emploi.

Cela ne s'arrêtera sans doute pas là, même si nul ne sait jusqu'où peut aller cette récession qui s'engage. Et certainement pas les « experts » économiques qui, pour la plupart, n'ont pas vu venir cette crise et, en tout cas, auraient été bien incapables de la conjurer tant le fonctionnement du système capitaliste, encore plus qu'aux prévisions, échappe à tout contrôle. Car ce qui le guide, c'est la recherche du profit à tout prix.

L'irresponsabilité, la dangerosité pour l'humanité des tenants du système capitaliste, on en a une nouvelle illustration avec ce qui n'est déjà plus l'éclatement de la bulle spéculative immobilière aux États-Unis et qui pourrait déboucher sur une récession mondiale aux conséquences aussi dramatiques qu'imprévisibles.

Pierre LAFFITTE



Jouets dangereux et profits capitalistes

Au moment où la Chine est montrée du doigt pour avoir fabriqué des jouets défectueux, contenant notamment de la peinture au plomb, l'organisation China Labour Watch publie un rapport dénonçant l'exploitation des travailleurs chinois dans plusieurs entreprises sous-traitant pour de grands groupes, tel Disney par exemple.

Un premier rapport publié l'été dernier incriminait déjà Disney, ainsi que McDonald's, Warner, ou encore Mattel – qui vient de retirer du marché plusieurs millions de jouets dangereux et a lancé une campagne de publicité pour redorer son image de marque aux États-Unis.

Les ouvriers des usines incriminées travaillent dans un environnement dangereux, les expo-

sant au plomb et à des produits chimiques toxiques dans des pièces dépourvues d'aération. Ils font des heures supplémentaires payées en dessous du minimum légal. Et ils sont victimes de toutes sortes d'abus et de harcèlement, physique et moral. Comme les mineurs, ces travailleurs n'ont ni couverture sociale ni retraite. Enfin, certaines usines emploient... des enfants de moins de 16 ans.

Alors, comme le souligne le rapport de China Labour Watch, « la faible qualité des jouets est le résultat de la poursuite à tout crin de la recherche du prix le plus bas par les multinationales, au mépris de toute autre considération ».

P.M.

Deux brochures de Lutte Ouvrière

**La force des travailleurs, c'est la grève !
Six semaines de lutte pour les salaires
à Peugeot- Citroën Aulnay**

Prix : 2 euros

**La Réunion
Histoire d'une île et de ses travailleurs**

Prix : 6 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière - Ajouter 1 euro pour frais d'envoi - Bien indiquer l'adresse d'expédition

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Écologie : nature ravagée, planète menacée par le capitalisme !

(n° 106 - exposé du 26 janvier 2007)

Amérique latine : les gouvernements entre collaboration et tentatives de s'affranchir de la domination des États-Unis

(n° 105 - exposé du 24 novembre 2006)

L'Afrique malade du capitalisme

(n° 104 - exposé du 16 juin 2006)

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,54 euro par brochure

• Bicentenaire de la naissance de Giuseppe Garibaldi

Le héros de l'unité italienne et son mythe

L'article suivant, extrait du journal de nos camarades italiens, *L'Internazionale* (n° 72 de septembre 2007), rappelle comment Garibaldi aida le roi Victor-Emmanuel II de Savoie à réaliser l'Unité italienne, contre les troupes des Bourbons de Naples qui contrôlaient le sud de l'Italie et la Sicile... mais aussi contre les paysans siciliens révoltés.

Le 4 juillet dernier le Parlement italien a célébré le bicentenaire de la naissance de Giuseppe Garibaldi en illustrant la vie, la pensée et l'œuvre de ce « père de la patrie. »

Garibaldi nous est présenté, dès les bancs de l'école, comme l'homme d'action qui, avec Mazzini, le penseur, et avec Cavour, l'homme d'État et le diplomate, sut canaliser les meilleures énergies d'une génération pour réaliser l'unité du pays. Une sainte trinité qui aurait donc présidé à la genèse de la patrie.

D'origine petite-bourgeoise, fils d'un petit armateur et capitaine de petits navires de cabotage, Garibaldi devint lui-même, très jeune, commandant d'un bâtiment. Durant un voyage en mer Noire, il entra en contact avec des éléments mazziniens et adhéra à la Jeune Italie (le parti de Mazzini qui luttait pour l'instauration d'une république italienne contre la dynastie de Savoie régnant alors en Piémont et Sardaigne -NdT). Il prit part à la tentative infructueuse de renverser la dynastie et, menacé d'une condamnation à mort, prit le chemin de l'exil.

En Amérique du Sud il mena une vie aventureuse, prenant part à la tentative de sécession de la région du Rio Grande do Sul de l'empire du Brésil, puis à la lutte de l'Uruguay contre l'Argentine qui voulait s'annexer ce petit pays. C'est dans ce contexte que l'homme de mer fit pour la première fois la précieuse expérience des tactiques de combat sur terre. (...) Cette expérience se manifesta amplement en 1849 quand Garibaldi, revenu en Italie quand éclata la première guerre d'Indépendance, participa aux combats pour la défense de la République romaine.

Après la chute de celle-ci, il retourna aux États-Unis puis, revenu en Italie, il rompit avec l'intransigeance républicaine de

Mazzini et se mit au service de la maison de Savoie. Ce fut « l'expédition des Mille » en Sicile (qui en réalité furent bien plus de mille grâce aux renforts en hommes et en armes envoyés de Turin à mesure que l'expédition



Giuseppe Garibaldi.

Ph. Comune du Roma



Le débarquement des Mille en Sicile.

tion progressait). Garibaldi sut conjuguer pour une période – la période initiale où il se trouvait encore en situation d'infériorité extrême – les exigences de la campagne militaire avec l'« exigence » des réquisitions auprès des paysans et des populations déshéritées.

Le 17 mai 1860, deux jours après la dure victoire de Calatimi et alors que Palerme était encore solidement contrôlé par un puissant détachement de l'armée des Bourbons, il émit le décret d'Alcamo abolissant dans toute la Sicile l'impôt sur la mouture du grain et imposant d'autres mesures en faveur des paysans et des locataires de terres.

Ainsi, pour une brève période Garibaldi fit le choix de s'appuyer sur la révolte paysanne qui se développait dans toute l'île et de s'en servir pour vaincre les forces des Bourbons. Pour un court moment les paysans siciliens eurent en Garibaldi le chef de leur révolte de classe.

Mais en août, après la bataille de Milazzo qui amena la défaite définitive des Bourbons en Sicile, toute la bourgeoisie et la noblesse de l'île choisirent de

devenir italiennes et unitaires (« il faut tout changer pour que tout reste pareil » affirme le prince Salina dans le roman *Le Guépard* de Giuseppe Tomasi di Lampedusa), sonnante l'heure du retour à l'ordre par la répression sans pitié de tous les actes « illégaux » des paysans. Garibaldi, exerçant « la dictature au nom du roi Victor-Emmanuel », fut le responsable direct du rétablissement de cet ordre dans l'île. Son bras droit, Nino Bixio, appuyé par de nombreuses unités de carabinieri venues spécialement pour « normaliser » la situation, fut un des plus zélés exécutants de cette tâche.

Totalement disposé à « faire l'Italie », le général Garibaldi était prêt à la faire contre quiconque, fût-ce les masses de paysans déshérités et en révolte qui, plus que combattre pour une « patrie » dont ils connaissaient à peine le nom et qui ne devait leur amener par la suite que la taxe sur le grain et le service militaire obligatoire, combattaient pour se libérer du joug de la noblesse et des propriétaires terriens.

Les années suivantes, après avoir « fait l'Italie », la pensée de Garibaldi et sa politique souvent contradictoire continuèrent à exprimer l'idéologie des couches bourgeoises et petites-bourgeoises qui furent les protagonistes « de gauche » du *Risorgimento* (la « Renaissance », nom donné au processus de l'Unité Italienne -NdT). Et cela malgré une très personnelle et totalement antimarxiste adhésion idéale à l'Association Internationale des Travailleurs et à l'idée utopique que les sociétés de secours mutuel (qui à l'époque commençaient à fleurir comme embryons d'associations ouvrières) pourraient résoudre les maux de l'exploitation.

Mais ce qu'a surtout produit Garibaldi, c'est peut-être le mythe de lui-même, un mythe qui s'est prolongé dans le temps et s'est diffusé au-delà de l'Italie. En visite à Londres en avril 1864, il fut accueilli en grande pompe par le gouvernement. Marx qualifia l'attitude de Garibaldi de « lamentable ». Mais le mythe d'un héros « sans tache et sans peur », repris par tous les courants bourgeois et réformistes de la droite à la gauche, survit d'une certaine façon aujourd'hui.

• Italie

Les maires de gauche à l'assaut... des laveurs de vitres

Mettre fin à la « microcriminalité »... des laveurs de vitres et des mendiants : voilà l'urgence qu'ont découverte successivement les maires d'un certain nombre de grandes villes italiennes, tous de gauche ou du moins considérés comme tels.

C'est d'abord le maire de Florence, Leonardo Domenici, qui a proclamé la « tolérance zéro », mettant hors la loi les petits laveurs de pare-brise qui proposent leurs services aux carrefours et les menaçant de trois mois de prison. Le maire de Bologne, Sergio Cofferati, ex-dirigeant de la confédération syndicale CGIL et déjà connu pour avoir proscrit de la ville mendiants et laveurs de vitres, a surenchéri sur le thème de « l'ordre et de la légalité » et demandé plus de pouvoirs de police pour les maires. Enfin la maire de Pavie, de gauche elle aussi, a expulsé de sa ville 115 « Roms » qui, faute d'autre logement, occupaient une usine désaffectée de la ville. Ils sont maintenant hébergés dans des centres d'accueil catholiques de la province, en butte aux jets de pierres des voyous racistes de la xénophobe Ligue du Nord.

Amato, ministre de l'Intérieur du gouvernement de centre gauche, a répondu à l'appel des maires en promettant d'ici peu une loi sur la sécurité. Et d'affirmer qu'il est plus urgent que jamais de

mettre hors d'état de nuire les mafias qui contrôlent... les petits laveurs de pare-brise. Dans un pays dont tous les gouvernements sans exception se montrent impuissants contre la Mafia sicilienne, la Camorra napolitaine ou la N'drangheta calabraise qui contrôlent de véritables empires financiers, la déclaration est surréaliste.

Bien sûr, tous ces politiciens mènent là une campagne. Faute de résoudre en quoi que ce soit les problèmes sociaux, ils tentent de disputer des voix à la droite en se montrant encore plus sécuritaires et plus xénophobes qu'elle. Car avec les laveurs de vitres, ceux qui sont visés sont les immigrés en général, sans papiers ou non, roumains mais aussi albanais ou autres, ou bien les prostituées nigérianes qui arpentent les abords des villes.

Pour tenter de retourner contre les immigrés et les marginaux la déception de leurs électeurs, maires et ministres de gauche ne craignent pas d'alimenter directement les campagnes xénophobes et racistes. Amato a osé déclarer que la loi qu'il promet est indispensable « pour éviter un tournant fasciste ». Veut-il le prendre lui-même ?

André FRYS

Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 106 (été 2007)

• France

Présidence, législatives 2007 : ce qu'elles révèlent de l'évolution politique

Parti « 100 % anti-capitaliste » ou parti de la révolution sociale

Résultats des législatives

L'élection du chef de l'État au suffrage universel : « victoire de la démocratie » ou parodie de souveraineté populaire

• Russie

Un printemps gréviste

• États-Unis-Irak

Une guerre pour les riches faite par une armée de pauvres - comme au Vietnam

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro

• Antilles

Après l'ouragan Dean

Une répartition bien inégale des aides

L'évaluation des dégâts liés au passage de l'ouragan Dean sur la Guadeloupe et la Martinique s'élève, aux dires des experts du gouvernement, à 500 millions d'euros. Les compagnies d'assurance quant à elles devraient rembourser les biens assurés à hauteur de 185 millions d'euros. Pour le secteur de la banane, le gros de l'indemnisation devrait se faire par le biais du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne, spécifique aux catastrophes.

Des aides pour qui ?

Les organisations patronales ont bien vite annoncé les chiffres de leurs pertes et mis en place les procédures « ad hoc » pour recueillir les indemnisations nécessaires au redémarrage de leurs productions. D'abord celles du secteur bananier. Au lendemain de l'ouragan, les dirigeants des groupements bananiers ont réuni leurs adhérents et rendu publics leurs chiffres. Pour faire plus vrai, ils ont emmené les ministres visiter leurs exploitations. Moins d'une semaine après le passage de Dean, Estrosi, le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, leur a annoncé une aide de 115 millions d'euros. Les autres professionnels, ceux de la pêche, de l'agro-alimentaire ou du tourisme, ont également mis en avant l'importance de leurs pertes.

En dépêchant ses ministres, Estrosi le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, puis Fillon le Premier ministre, et enfin Barnier le ministre de l'Agriculture, Sarkozy a voulu montrer sa réactivité mais surtout marquer le terrain politique. Les ministres étaient chargés de se faire une idée des dégâts et d'annoncer des premières mesures. Ils ont ainsi dit que « des délais de paiement supplémentaires seront accordés aux entreprises pour les

impôts et cotisations sociales », que « l'Agence française du développement (AFD) sera mobilisée pour proposer des crédits de trésorerie aux entreprises et des prêts bonifiés en direction des collectivités territoriales ».

En définitive, même si le cyclone est un coup dur, tous ces gens-là, qui ont accumulé des biens et du profit, arriveront à s'en sortir.

Et la population laborieuse ?

Mais qu'en sera-il des biens des particuliers et des plus petites entreprises, souvent des petits artisans ou commerçants ? Il est dit qu'ils devraient

• Bananeraies

Des conditions de travail aggravées

Depuis le 20 août, sur les exploitations bananières de la Martinique, moins de la moitié des ouvriers ont été réembauchés. Ils s'occupent de la remise en état des plantations et ont dans la plupart des cas du travail jusqu'au 15 septembre.

Les patrons en ont profité pour imposer des horaires de 6 heures à 14 h 30 dans les champs et pour leur faire réali-



Les patrons du secteur bananier (et les autres) seront bien mieux indemnisés que les petites gens.

être indemnisés, sous certaines conditions, par un Fonds de secours de l'État, sur la base des déclarations remises en mairie et relayées par le préfet de région dans un délai de 3 à 5 mois.

Qu'est-ce qui leur sera remboursé ? Pour les plus démunis, qui sont nombreux, quelques matelas, quelques morceaux de tôle, un peu d'électroménager, et encore ! Comme le disaient

certain, « on nous demande d'amener des factures, des photos et je ne sais quoi comme preuve, mais on a tout perdu, ou tout a été mouillé » !

Pour les petites gens et spécialement pour ceux qui ont tout perdu, le gouvernement a débloqué, la semaine suivant le cyclone, une aide exceptionnelle de 300 euros par personne et 80 euros par personne supplémentaire à charge. Pour cela il a fallu

réunir les présidents des collectivités, les maires, les députés, les sénateurs, pour bien déterminer qui, dans chaque commune, était suffisamment nécessaire pour pouvoir bénéficier de telles largesses.

Quant aux salariés, ceux des plantations de banane, de canne à sucre et tous les autres qui seront mis au chômage technique, au chômage partiel, ou qui perdront carrément leur emploi, ils recevront une indemnisation de 60 à 70 % de leur salaire de misère, ou rien du tout.

Autant dire que ce sont les mêmes, les plus gros, les plus forts, les plus exploités aussi qui recevront la plus grosse partie des aides. Quant aux travailleurs et à la population des quartiers sinistrés, ils auraient intérêt à s'organiser pour contrôler eux-mêmes ce qu'il advient des aides et des secours ainsi que des « aides à l'amélioration de l'habitat précaire » promises.

Correspondant local

• Mayotte

Le droit à la santé bafoué

À Mayotte, il n'est pas un jour de consultation au dispensaire qui ne se fasse sans le contrôle de la Police de l'Air et des Frontières, témoignent des représentants de Médecins du Monde. Le droit aux soins, qui devrait être universel, est battu en brèche dans cette île de l'océan Indien, située au nord-ouest des côtes de Madagascar et administrée par la France.

Ainsi, dans le cadre d'une politique visant à stopper l'entrée de populations en provenance des autres îles de l'archipel comorien, une

ordonnance de juillet 2004 a mis fin à la gratuité des soins dans les hôpitaux et dispensaires. De ce fait, 35 % de la population, dite irrégulière, soit entre 50 000 et 70 000 personnes, n'a plus aujourd'hui accès à des soins gratuits.

Et bien que Mayotte ait été dotée d'une Caisse générale de Sécurité sociale (l'équivalent des CRAM pour les départements d'Outre-mer), ni la CMU, ni l'Aide médicale d'État n'y sont pour l'heure applicables.

Les rafles quotidiennes pour atteindre les objectifs de reconduites à la frontière fixés par le gouvernement ont eu d'impor-

tantes conséquences sur le système sanitaire, si bien que, depuis 2005, les consultations ont diminué de 20 % dans les dispensaires. Jusqu'en 2010, la gratuité des soins devrait être conservée pour les affiliés sociaux français ou migrants en situation régulière. En revanche, pour les personnes dépourvues de titre de séjour, l'accès aux soins passe par le paiement, au guichet, d'un forfait qui varie selon le type de soins. Cela va de 10 euros pour une consultation médicale avec traitements médicamenteux, à 300 euros pour un accouchement.

L'Agence régionale d'hospitalisation a néanmoins établi

deux exceptions, pour lesquelles une prise en charge est censée être assurée, sans avance de frais. L'une concerne les maladies transmissibles et durables, l'autre des actes d'urgence scrupuleusement répertoriés. Cependant le critère d'urgence doit être accepté, non par un professionnel de santé, mais par un agent administratif, ce qui laisse la porte ouverte à tous les arbitrages. Il n'est donc pas rare que des personnes « en situation irrégulière » mais ayant besoin de soins d'urgence soient renvoyées vers les autres îles des Comores.

Pour ces raisons entre

autres, la France a été condamnée par la Commission européenne des Droits de l'Homme pour irrégularité dans ses dispositifs de prise en charge des étrangers. Mais de cela le gouvernement se moque éperdument, seul compte pour lui le nombre des reconduites effectuées. En ce domaine, Mayotte se situe d'ailleurs en tête pour les « bons chiffres » du gouvernement. Avec plus de 16 000 expulsés en 2006, l'île totalise à elle seule plus de la moitié des expulsions qui sont effectuées à l'échelle nationale. Un bien triste record.

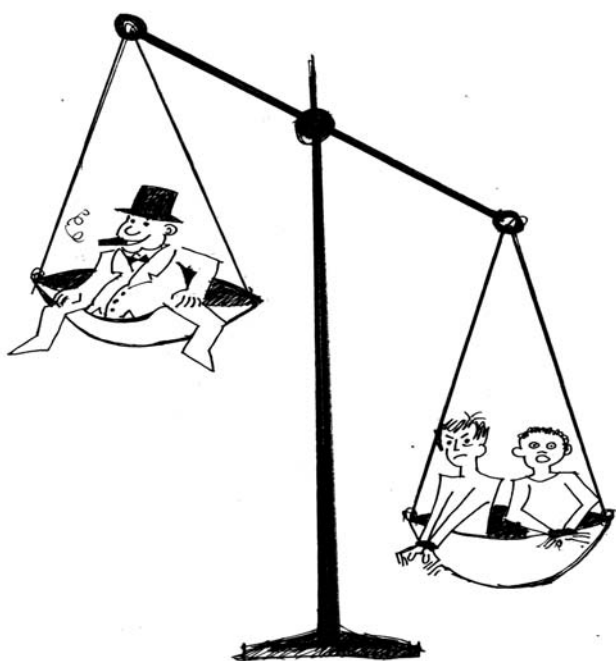
Émile GRONDIN

• Fraude et monde des affaires

Sarkozy veut la tolérance maximale envers les patrons

Reprenant le thème démagogique qu'il n'a pas cessé d'utiliser, Sarkozy parle de mettre en place un « gigantesque plan contre la fraude au chômage ». Dans le même temps, le voici menant campagne en faveur des fraudeurs et des délinquants d'un tout autre calibre, ceux du monde des affaires : « La pénalisation à outrance de notre droit des affaires est une grave erreur et je veux y mettre un terme. »

Le résultat est que le pays connaît un nombre de condamnations pénales extrêmement faible pour les délits économiques. Il faut vraiment des circonstances très particulières pour que des dirigeants d'entreprises ou des gros actionnaires se retrouvent sur le banc des accusés, et encore plus exceptionnelles pour que les prévenus finissent derrière les barreaux.



Patrons et petits délinquants, une justice mal balancée !

« Qu'est-ce qui justifie que, lorsqu'il existe des sanctions prononcées par l'administration ou par une autorité de régulation, viennent s'y ajouter des sanctions prononcées par des juridictions pénales ? » Voilà qui est clair.

Question poursuites pénales et condamnations, la situation actuelle n'est pourtant pas particulièrement féroce à l'égard du monde des affaires. Un monde où l'opacité domine et qui s'attache largement le conseil d'avocats et de spécialistes de la loi capables de contourner les difficultés et de trouver dans le maquis procédurier les moyens d'éviter les poursuites. Quand celles-ci se produisent, bien des moyens existent pour ralentir les procédures et reporter les jugements indéfiniment. Quant aux juridictions chargées de ce type de délits, elles dénoncent régulièrement le manque de moyens mis à leur disposition pour traiter les dossiers.

À l'occasion des déclarations de Sarkozy favorables à cette dépénalisation, Eva Joly, l'ancienne juge d'instruction chargée du dossier emblématique de ELF, qui sait de quoi elle parle, et qui occupe aujourd'hui des responsabilités anticorruption en Norvège, déclare ne pas comprendre « un pays qui responsabilise ses fous, et irresponsabilise ses élites : cela me paraît une grave erreur et une absence de compréhension de ce qu'est la criminalité organisée ou la criminalité économique ». Mais Sarkozy ne fait pas erreur, car il s'agit des siens. Et s'il sait se montrer intraitable envers les petits pour qui il proclame la « tolérance zéro », il manifeste toute sa compréhension, sa sollicitude et sa bienveillance envers les dirigeants des grands groupes, même s'ils se conduisent en voyous, si ce n'est en escrocs avérés.

Michel ROCCO

• Regroupement familial

Des lois qui fabriquent des sans-papiers

Le 18 septembre 2007, Hortefeux, le ministre de l'Identité et de l'Immigration, présentera à l'Assemblée nationale un nouveau projet de « loi relative à la maîtrise de l'immigration ».

Ce sera la quatrième loi en quatre ans visant à restreindre les droits des étrangers venant de pays extérieurs à l'Union européenne. Le gouvernement veut sélectionner les travailleurs utiles au patronat et rejeter ceux qui sont considérés comme des charges : les enfants, les familles et les réfugiés.

Un étranger qui vit et travaille en France depuis des années et qui veut faire venir auprès de lui un ou plusieurs membres de sa famille, doit justifier de sa situation économique et sociale par des attestations des impôts et de la gendarmerie. Il doit en effet disposer

d'un logement confortable, avec des installations sanitaires, et posséder un nombre de pièces correspondant à la taille de sa famille. Il doit avoir un travail stable, rémunéré au moins au smic, voire 1,2 fois le smic comme le prévoit la nouvelle loi, soit 1 536 euros brut par mois (1 206 euros en net) en fonction du nombre de personnes, et cela hors prestations sociales. Autant de conditions minimales que le gouvernement et le patronat n'assurent pas à des millions de familles !

La nouvelle loi établit en plus un nouveau motif de rejet. Le ressortissant étranger de plus de seize ans sollicitant le regroupement familial, devra suivre dans son pays une formation à la langue française et aux valeurs de la République. Une attestation de suivi de ces formations lui sera demandée pour obtenir son visa. Cette

mesure sera aussi étendue au conjoint étranger d'un ou d'une Français(e) !

Le gouvernement Sarkozy veut pouvoir rejeter les migrants quand bon lui semble et aussi plaire à son électorat raciste en multipliant les barrières devant ceux qui veulent, simplement, vivre en famille en France.

À bas toutes ces lois crapuleuses !

Louis BASTILLE

Mardi 18 septembre, à 18 heures, l'UCIJ (Uni(e)s contre une immigration jetable) qui regroupe plusieurs dizaines d'organisations appelle à un rassemblement devant l'Assemblée nationale contre ce projet de loi. Lutte Ouvrière est solidaire de cet appel.



• Expulsions

Les préfets, au rapport !

25 000 « éloignements » d'étrangers sans papiers dans l'année : c'était l'objectif fixé par Sarkozy pour l'année 2007. Objectif pas même à demi atteint, constataient fin juillet les services du récent ministère de l'Immigration. Le ministre Hortefeux, rappelé à l'ordre il y a trois semaines par son ami mais néanmoins président, vient à son tour de convoquer à son bureau les quelques préfets dont les résultats sont en deçà des quotas qui leur ont été fixés.

Dans les Ardennes, par exemple, la « contribution » fixée par le ministère est de 111, un « objectif ambitieux » selon le directeur de cabinet de la pré-

fecture lui-même, qui précise : « Des départements bien plus peuplés que le nôtre n'ont pas de tels objectifs, la Dordogne par exemple n'a que 41 reconduites à atteindre. » Les Ardennes, lourdement taxées en raison de leurs 200 km de frontière, n'ont d'ailleurs « pas fait exploser les chiffres » admet ce cadre préfectoral malgré l'application d'une politique de « fermeté ».

Lors d'une visite au préfet de police de Paris, le ministre avait également incité celui-ci à « redoubler d'efforts » pour « augmenter de façon significative le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière », puisque l'objectif affiché

de 3 580 reconduites n'aurait conduit qu'à 1 300 arrestations environ. Pourtant, là aussi, le zèle préfectoral s'est accéléré et des listes d'adresses de demandeurs d'asile déboutés ont été livrées aux magistrats et aux policiers.

Ce révoltant rappel à l'ordre des préfets ne fera en fait que susciter des interventions policières plus sauvages les unes que les autres, comme celle d'Amiens en août dernier, qui a conduit un jeune Russe de 12 ans à frôler la mort, en suivant son père qui tentait d'échapper à une rafle.

Viviane LAFFONT

• Fret SNCF

Ça roule à l'envers !



Au moment où la presse fait grand tapage sur les performances et l'intérêt de l'ouverture d'une deuxième ligne de ferroutage (la première entre la France et l'Italie date de 2003 et ne fait que 175 km) d'un millier de kilomètres entre le Luxembourg et Perpignan, la SNCF annonce pour fin novembre prochain la restructuration de sa branche Fret : fermeture de 262 gares de fret traitant les wagons isolés (la SNCF désigne ainsi tous les convois comprenant moins de 22 wagons) ; réduction du nombre de triages qui ne seront plus que trois contre une vingtaine en 2003 ; et surtout suppressions d'emplois massives, chiffrées par la CGT entre 6 000 et 7 000.

La direction SNCF explique que ces suppressions d'emplois ne veulent pas dire licenciements secs. C'est faux, du moins en ce qui concerne de

nombreux travailleurs, en particulier sur les triages, où des ouvriers, immigrés pour la plupart, n'ont jamais eu le statut de cheminot.

Depuis des années maintenant, la SNCF fonctionne comme « un groupe en cinq branches, structuré dans une logique d'activités » ainsi qu'elle se définit elle-même. Elle ne parle plus de service public, mais de la recherche de bénéfices pour chacune de ses branches, qu'il s'agisse du transport des voyageurs (qu'elle appelle désormais des « clients », même pas des usagers) ou du fret, des infrastructures, de l'ingénierie ou du secteur financier. Pour ce qui concerne le fret, depuis 2003, le volume global de marchandises transportées n'a cessé de diminuer avec un transfert du rail vers la route, ce qui s'est traduit par des milliers de camions supplémentaires sur les routes puisqu'il faut plus de

deux poids lourds de 40 tonnes pour transporter l'équivalent d'un seul wagon de chemin de fer. Désormais, la branche Fret SNCF entend se limiter principalement au trafic le plus rentable, celui des marchandises liées aux activités et aux besoins des grands industriels de la sidérurgie, de la chimie et de l'automobile, qui permettent la formation de trains entiers.

La SNCF fait là un pas de plus dans l'abandon, programmé depuis 2003, de tout le transport de marchandises, qu'elle juge insuffisamment rentable.

Qu'il s'agisse d'une politique aberrante pour l'ensemble de la collectivité, puisqu'elle va se traduire par un transfert important du trafic sur des milliers de camions supplémentaires, qui vont sillonner les routes et autoroutes avec les risques que cela ne manquera pas d'engendrer, tandis que des

milliers d'emplois seront supprimés, c'est une évidence.

Voilà comment, en ce début du XXI^e siècle, la gabegie économique et sociale s'organise et comment le chemin de fer se met à rouler à rebours sous prétexte que la priorité est donnée au profit.

• SNCF

Ce n'est pas le bénéf qui manque !

Un communiqué discret de la direction du Groupe SNCF a annoncé fin août des résultats financiers marqués par, a-t-elle précisé, une « croissance rentable ».

Pour le premier semestre 2007, tous secteurs confondus, le bénéfice net annoncé est de 595 millions d'euros, contre 101 millions pour la même période de 2006. Tout va donc très bien à la SNCF... sauf pour les salaires et les embauches, toujours bloqués, sans parler des coupes claires annoncées dans les effectifs, du secteur fret en particulier, et des attaques contre les retraites que prépare, en accord avec la direction, le gouvernement Fillon.

• Alsace

Interdiction des vélos dans les TER 200 aux heures de pointe

La SNCF vient d'annoncer que, à compter du premier octobre, les vélos ne seront plus acceptés dans les TER 200 – les plus rapides – entre Strasbourg et Bâle aux heures de pointe en semaine, soit entre 6 heures et 8 h 30 et entre 16 heures et 18 h 30. Elle présente cette mesure comme nécessaire pour la sécurité des voyageurs et justifiée par les retards occasionnés par la montée et la descente des vélos. Comme si les TER n'étaient pas, comme leur nom l'indique, Toujours En Retard, indépendamment des vélos !

En Alsace, les abonnements de travail sont en forte augmentation. Un nombre croissant de travailleurs prennent leur vélo dans le train pour se rendre à

leur travail dans la vallée du Rhin ou en Suisse. Le transport est jusqu'à présent assuré gratuitement dans tous les TER 200, équipés de crochets à vélo et de fourgons prévus à cet effet. Seulement, avec l'ajout de nouveaux trains entre Strasbourg et Bâle, le nombre de fourgons aménagés ne suffit plus, notamment aux heures de pointe.

La SNCF et le Conseil régional d'Alsace, responsable des TER, suggèrent aux cyclistes d'utiliser des solutions de remplacement : abonnements au tram ou au bus, location ou achat d'un second vélo... qu'il faudrait encore pouvoir garer. L'attente pour avoir une place dans un parking à vélos gardé est, par exemple, de deux ans à Bâle. Et ces solutions de rem-

placement, outre qu'elles sont payantes, n'existent pratiquement que dans les villes de Strasbourg et de Mulhouse.

Une pétition qui a commencé à circuler dans les trains pour demander l'annulation de la mesure rencontre l'assentiment général d'usagers excédés. L'interdiction des vélos dans les trains est d'autant plus choquante que la mairie de Mulhouse, dirigée par l'ex-PS Bockel, membre du gouvernement Sarkozy, et le Conseil régional d'Alsace font tout un cinéma sur la promotion du vélo. Le pendant mulhousien du Vélib parisien doit être mis en route – on n'ose dire sur rail – dans quelques semaines.

Correspondant LO

• Les profits de Dassault

Dassault pleure la bouche pleine

Dassault-Aviation a présenté son bilan semestriel lors de son Conseil d'administration du 29 août dernier. Les chiffres sont éloquentes : bénéfices en hausse de 46 %, une trésorerie colossale de 4,2 milliards d'euros (en hausse de 31 %), et 87 avions Falcon commandés sur six mois, soit 67 % de plus que le record de 52, établi lors du premier semestre 2006.

Des chiffres et un record « historiques » qui contredisent la campagne menée depuis des années par Dassault et son PDG Edelstenne – par ailleurs président des Industries aéronautiques et spatiales – selon laquelle la

parité euro-dollar pénaliserait la commercialisation des Falcon ! Il s'agit en fait d'un prétexte des actionnaires pour solliciter de nouvelles aides de l'État, et d'un rideau de fumée destiné à tenter de justifier auprès des salariés la prétendue nécessité de réduire le coût du travail.

La seule augmentation des dividendes des actionnaires présentée à ce bilan semestriel représente d'ailleurs plus de 320 euros par mois et par salarié. Alors, s'il y a un coût à réduire de manière radicale et urgente, c'est celui des actionnaires.

Correspondant LO



• Moulinex

Une victoire pour les salariés

Le conseil des prud'hommes de Caen a donné en partie raison, mardi 11 septembre, à 597 anciens travailleurs de Moulinex licenciés en 2001 au moment du dépôt de bilan. Ils demandaient que leur licenciement soit reconnu comme abusif et portaient plainte pour le non-respect du plan social qui devait proposer un reclassement au niveau de chaque établissement et tenir compte de la situation familiale des salariés.

Le tribunal des prud'hommes leur a donné raison sur le non-respect du plan social, accordant à chacun d'entre eux entre 1 000 et 57 000 euros pour un total d'environ 10 millions d'euros qui devront être payés par les

administrateurs judiciaires ou, en cas d'impossibilité, par un fonds de garantie des salaires patronales, en tout cas, pas par les actionnaires qui pendant des décennies ont été enrichis par le travail des ouvriers. Comme le disait une ancienne déléguée Sud qui a travaillé 36 ans chez Moulinex, c'est « une victoire, ça fait six ans que les gens attendent une condamnation. » Mais le tribunal a considéré que les licenciements avaient été basés « sur une cause réelle et sérieuse » et il valide « d'une manière définitive la régularité des licenciements ».

Ainsi ce jugement n'aura pas été celui de la faillite de Moulinex et de tous ses PDG, dont Pierre Blayau, en poste de 1996 à 2000 et parti avec



Les salariés de Moulinex en lutte contre les licenciements.

une indemnité de deux millions d'euros alors que les comptes de Moulinex étaient déjà dans le rouge. De restructurations en plans sociaux, ils ont été responsables de milliers de suppressions d'emplois avant de déposer le bilan en septembre 2001. Des patrons sans gêne puisque le dernier d'entre eux, un dénommé Puy, a eu le toupet de réclamer 176 000 euros de dommages et intérêts pour licenciement abusif, alors qu'il

est responsable de la fermeture définitive de Moulinex et du licenciement des 3 700 salariés restants.

En Basse-Normandie la liquidation de Moulinex avait jeté à la rue 2 880 travailleurs sur les 3 240 employés dans les quatre usines du groupe. Aujourd'hui près de 300 d'entre eux n'ont pas retrouvé de travail et une cinquantaine doivent se contenter d'emplois temporaires ou à temps partiel. Par contre près

de 160 millions d'euros ont été déboursés en aides pour la « réindustrialisation » ou le reclassement des anciens Moulinex. Mais les chiffres officiels eux-mêmes font état d'au maximum quelques centaines d'emplois créés au lieu des 4 000 prévus. Inutile de dire que bien des patrons locaux ont pu être ainsi largement arrosés par ces subventions qui auraient dû être versées en premier lieu aux licenciés.

• Fusion Suez-GDF

Les actionnaires empochent

Suspendu pendant plusieurs mois pour cause d'élection présidentielle, le projet de fusion Suez-GDF, que l'on pouvait croire enterré, est revenu soudainement sur le devant de la scène, accompagné de nouvelles exigences de la part des actionnaires de Suez.

Le premier projet de fusion prévoyait déjà le versement aux actionnaires de Suez d'un dividende « extraordinaire » en plus du dividende annuel de quelque 1,5 milliard d'euros, soit une augmentation de 20 % sur l'année précédente. Un second dividende s'élevant également à 1,5 milliard d'euros

devait encore être versé. Les actionnaires de Suez avaient en effet exigé cette compensation, arguant que, l'action de GDF étant plus faible que celle de Suez, ils y perdraient au moment de la fusion, et la direction de l'entreprise leur avait promis ce bonus.

Mais ces derniers mois, pendant la période où le projet de fusion était en suspens, l'action Suez ayant monté en Bourse par rapport à celle de GDF, les actionnaires de Suez ont exigé que le groupe Suez leur verse une « compensation » encore plus importante, équivalant à six milliards d'euros. La direction du groupe a refusé, mais

elle a demandé à l'État de rééquilibrer les actions de Suez et de GDF.

Le gouvernement a donc choisi de suivre l'avis d'Albert Frère, le plus gros actionnaire de Suez – et grand ami de Sarkozy – qui proposait de mettre en Bourse la branche Environnement du groupe Suez et de distribuer gratuitement les actions aux actionnaires actuels de Suez. Sarkozy, toujours prêt à rendre service à ses amis, a donc contraint le PDG de Suez, Mestrallet, à intégrer dans son projet la mise en Bourse de 66 % de sa branche Environnement, soit quelque 16 milliards d'euros qui ont

été distribués sous forme d'actions aux actionnaires de Suez. De ce fait, dans un premier temps, le groupe Suez garderait 34 % du capital de Suez-Environnement. Un projet qui, s'il aboutit, accentuerait la possibilité de démantèlement du groupe, car d'autres groupes sont à l'affût, tels J.C.Dcaux et Veolia.

Mais ce qui inquiète les salariés, ce n'est pas tant le changement de patrons que les conséquences éventuelles des restructurations pour leur emploi et leur situation.

Correspondant local

• France Télécom

L'estime de la Bourse, pas celle des travailleurs

Durant quatre semaines, alors que la Bourse était en baisse, en liaison avec la crise du crédit de l'immobilier, l'action France Télécom a tiré son épingle du jeu avec une hausse d'environ 6 %. « France Télécom a regagné l'estime du marché », titrait le journal financier *La Tribune*. Il faut dire que l'endettement de France Télécom, lié à des achats spéculatifs,

avait conduit à une chute du cours de ses actions en 2002.

Aujourd'hui, même si l'endettement tel qu'il est rendu public par la direction demeure important – 42 milliards d'euros –, l'heure est plutôt à l'euphorie pour les gros actionnaires, dont le dividende est passé en un an de 1 euro à 1,20 euro par action, ce qui leur assure un rendement supérieur

à la moyenne des télécoms européens. Il est même question de revoir ce dividende à la hausse.

Vu les bons résultats dont elle se gargarise, la direction ne peut plus déclarer aux salariés comme en 2002 : « Demandez-vous chaque matin comment trouver de nouvelles économies. » Mais cela ne l'empêche pas d'accroître les pressions, avec

l'objectif de supprimer 22 000 emplois d'ici à avril 2009 sans avoir recours au système de préretraites qui a pris fin l'année dernière. Les services n'en finissent pas d'être déstructurés avec, à chaque fois, une mobilité forcée, des conditions de travail aggravées, des travailleurs poussés vers la sortie.

J.S.

• 8-9

• PSA Rennes

Les dégâts de la course à la productivité

Considérant que les temps de déplacement sont du temps perdu pour la production, la direction de PSA à Rennes a mis en place un nouveau système de logistique (appelé Apolo) afin que les ouvriers en production aient le moins possible de marche à faire pour récupérer les pièces.

Pour ce faire, les contenants de pièces ont été réduits, ce qui implique un changement complet du travail pour ceux qui approvisionnent des lignes, avec beaucoup plus de maintenance.

Les conditions de travail se sont fortement dégradées pour les salariés chargés de ce travail, qui très vite ont eu à souffrir de tendinites et autres douleurs à force de soulever des caisses toute la journée.

À trop tirer sur la ficelle de la productivité, la direction a réussi à provoquer un ras-le-bol qui pourrait bien se transformer en colère.

• Continental – Clairoix (Oise)

La compétitivité tue

Suite au décès d'un chef d'équipe de 52 ans après un infarctus à l'usine Continental de Clairoix dans l'Oise, fin janvier 2007, la Sécurité sociale a estimé qu'il s'agissait d'un accident du travail « dû notamment au stress chronique ». Cette décision, rendue publique au début du mois de septembre, a été accueillie avec satisfaction par bien des ouvriers. Pour une fois a été reconnue la responsabilité du patron dans l'aggravation des conditions de travail, dans cette usine de pneus de près de 1 200 salariés.

Bien évidemment, la direction n'a, quant à elle, pas du tout apprécié la publicité faite autour de cette décision. Le directeur de l'usine de Clairoix a déclaré : « Il n'y a pas de pression particulière. Je ne pense pas qu'il y ait de stress, en dehors du stress classique dans la fonction d'encadrement. » Et d'ajouter : « Il y a un projet industriel, on a envie d'être plus performant, de rendre pérenne cette entreprise. On ne peut pas être immobile, sinon on est cuit. » Voilà qui ne manque pas de cynisme, l'expression « On est cuit » se rapportant évidemment aux actionnaires. Car peu importe à ce monsieur si la santé des salariés, celle des ouvriers à la production en particulier, en prend un coup.

Dans cette usine, le travail est en effet dur. Il faut tirer des chariots contenant des carcasses



de pneus : beaucoup de travailleurs ont de graves problèmes de dos, des tendinites sérieuses aux bras, aux poignets. Il faut parfois débloquer des bourrages dans les machines qui sortent les bandes de caoutchouc nécessaires à la confection des pneus. Dans l'atelier des Mélanges, qui produit le noir de carbone, une matière noire et volatile qui donne sa coloration aux pneus et permet de les empêcher de « coller », les travailleurs finissent leur poste avec cette poudre noire collée sur la peau. Elle ressort même après plusieurs douches. Les poumons l'emmagasinent, avec les conséquences que l'on imagine car elle contient aussi de la silice. Dès qu'il fait chaud

à l'extérieur, la température à l'intérieur de l'usine devient insupportable.

Durant toutes ces dernières années, la direction a poussé à produire plus de pneus, plus vite. Et le patron voudrait encore aggraver les choses en faisant passer l'usine aux 40 heures.

Lorsqu'un travailleur épuisé s'arrête en maladie, il est convoqué et parfois licencié quand il s'agit d'un arrêt trop long au goût de la direction. Un licenciement suite à un accident du travail n'est pas rare. Dernièrement, un salarié qui avait travaillé neuf ans à l'usine a été licencié suite à un accident du travail survenu en octobre 2005. « La sécurité n'avait pas été respectée et on

m'a déclaré inapte. Puis on m'a fichu dehors », a déclaré à la presse ce salarié qui intente une action en justice pour licenciement abusif.

Mais, comme dirait le directeur de l'usine, cette exploitation permet aux actionnaires de ne pas « être cuits ». Bien au contraire même, puisque cette multinationale, quatrième producteur mondial de pneumatiques, se porte très bien. Lors d'une conférence de presse en février 2007, le président du directoire, Manfred Wennemer, s'était félicité de l'augmentation du bénéfice d'exploitation ainsi que de la progression de 100 % du dividende versé aux actionnaires.

Correspondant LO

• Sanmina – Tournaville (Manche)

Alcatel sous-traite aussi les licenciements

À l'origine, l'usine de Tournaville appartenait à Thalès. Alcatel l'a reprise, pour finalement la vendre au groupe de sous-traitance de l'électronique Sanmina. Ce qui n'empêchait pas, depuis 2002, le site de ne travailler que pour son ancien propriétaire Alcatel, ainsi que dans une moindre mesure pour Thalès.

Il faut croire que cette sous-traitance était profitable aux donneurs d'ordre comme au sous-traitant, puisqu'en production les intérimaires se sont

retrouvés à 250, soit plus nombreux que les CDI ! Tandis que Sanmina dégagait des bénéfices records, tels ceux de l'année 2004, 13 millions d'euros, soit trois fois plus que l'année d'avant, les salariés ont été les seuls à ne rien gagner à ce système : embauches au compte-gouttes, augmentations de salaire minables, voire zéro en 2007.

Jeudi 30 août, les dirigeants du groupe Sanmina pour l'Europe sont venus annoncer que, Alcatel et Thalès exigeant des coûts inférieurs, les usines

Sanmina de Hongrie et de Thaïlande prendraient la relève de Tournaville. Ils ont ajouté que l'usine fermerait à la fin de l'année si nous ne trouvions pas un « gros contrat » d'ici fin septembre. « Nous », c'est-à-dire les salariés de Tournaville, puisque les commerciaux du groupe ne travailleraient plus pour notre site.

Une réaction s'est rapidement organisée. Dès le week-end suivant l'annonce, des salariés ont fait signer des pétitions sur les marchés. Mercredi 5 septembre, une manifesta-

tion a rassemblé 500 personnes, la quasi-totalité des salariés, venus parfois en famille, mais aussi des délégations d'autres usines. Sanmina n'étant pas la seule entreprise de la région menacée de licenciements massifs, l'idée d'une manifestation commune est dans l'air. D'autres pensent à une « descente » au siège parisien de Sanmina et tous ont envie de demander des comptes à Alcatel, le principal responsable de la situation.

Correspondant LO

• Paris Store – Thiais (Val-de-Marne)

Solidarité avec des sans-papiers licenciés

Lundi 10 septembre, à l'initiative de la CGT, un rassemblement a eu lieu devant le siège de Paris Store, à Thiais, en solidarité avec 17 travailleurs qui en ont été licenciés au mois de mai.

En avril dernier en effet, un contrôle de l'Inspection du travail avait fait apparaître qu'au siège des vingt Paris Store (distribution d'alimentation asiatique) du pays, la quasi-totalité des salariés n'avaient pas de papiers en règle. Pour la plupart originaires du Mali, ils avaient été arrêtés et sommés de quitter le territoire. En outre, leur patron les avait licenciés sans indemnité en prétendant ne pas savoir qu'il employait des sans-papiers, parfois depuis des années !

Depuis, préfecture et patron se renvoient la balle. Le patron affirme être prêt à réembaucher ces 17 travailleurs... dès que la préfecture du Val-de-Marne aura régularisé leur situation. Quant à celle-ci, elle laisse entendre qu'elle pourrait le faire, pourvu qu'ils aient un contrat d'embauche !

Cette situation n'a malheureusement rien de très particulier. Rien que dans le Val-de-Marne, il y a eu récemment un cas analogue (et seulement partiellement réglé) à l'entreprise Métalcolor de Bonneuil. Et à Créteil, en ce moment, ce sont six intérimaires sans papiers travaillant pour Velux qui ont été licenciés.

Même si nombre d'inspecteurs du travail refusent de prêter la main à cette chasse aux sans-papiers sur les lieux de travail, tous n'ont pas de tels scrupules. Et les autorités ont beau prétendre lutter contre les employeurs qui exploitent une main-d'œuvre qu'ils espèrent plus malléable, car sans papiers en règle, c'est d'abord aux victimes de cette exploitation patronale qu'elles s'en prennent. Alors, à Paris Store comme à Velux, à Métalcolor et ailleurs, il faut la régularisation et l'embauche des salariés sans papiers !

Correspondant LO

• Franchises médicales

Non au délabrement du droit à la santé !

À l'occasion de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008, qui sera examiné à la fin du mois à l'Assemblée, le gouvernement s'apprête à faire voter de nouvelles franchises médicales, de nouvelles restrictions de remboursement des assurés sociaux.

Au cours des vingt-cinq dernières années, la possibilité d'accès aux soins pour tous a pris du plomb dans l'aile. Il y a eu la diminution du remboursement de certains médicaments, la mise en place du forfait hospitalier (3 euros initialement) et son augmentation régulière (16 euros aujourd'hui !). Depuis peu, il y a le forfait de 1 euro non remboursé à chaque consultation ou examen biologique. Sans compter les dépassements d'honoraires – dont la loi disait qu'ils devaient être « raisonnables » mais qui atteignent des dizaines d'euros pour certains spécialistes et des centaines d'euros pour des chirurgiens – qui ferment la porte de ces praticiens aux malades qui n'ont pas les moyens de prendre à leur

charge les prix exigés par ces médecins.

Tous les gouvernements successifs ont affirmé n'avoir qu'un objectif : boucher le « trou » de la Sécu. Roselyne Bachelot, la nouvelle ministre de la Santé, entonne le même refrain. Il faut, nous, dit-elle, « boucher les déficits » et « nous pencher sur la question des recettes de l'Assurance-maladie ». Il est inutile de se pencher très bas pour découvrir qu'en cessant d'exonérer les patrons de leurs cotisations sociales, le « trou » serait vite comblé !

Pour les trois nouvelles franchises qui devraient bientôt être votées, la justification mise en avant est différente. Il s'agirait cette fois de financer un plan de lutte contre la maladie d'Alzheimer et le can-

cer. Mais le remède est le même et consiste à faire payer les assurés ! Pour chaque boîte de médicament, 50 centimes resteront à la charge du patient, de même que pour les soins infirmiers ou la séance chez le kiné. Et pour un transport en ambulance, ce sont 2 euros qui ne seront plus remboursés. Le projet prévoit que ces franchises pourront être cumulées jusqu'à 4 euros par jour et dans la limite de 50 euros par an.

S'ajoutant aux précédentes mesures, ces franchises entraîneront une amputation du pouvoir d'achat de tous ceux qui seront malades. Quant à ceux qui n'ont pas les moyens de payer ces franchises, ils seront contraints de renoncer à se soigner !

Le pillage des caisses de la Sécu, pour offrir toujours plus de cadeaux aux patrons, est une attaque révoltante contre ce qui devrait être un droit élémentaire : le droit à la santé.

Sophie GARGAN

Samedi 29 septembre 2007

À l'appel d'associations, de syndicats et de partis politiques, dont Lutte Ouvrière

Journée nationale de mobilisation contre les franchises médicales

« Plus ça va, plus on fait payer les malades.

Pas de loi sur les franchises !

Suppression de toutes les franchises ! »



• Épinal (Vosges)

Le scandale de la radiothérapie

Près de 5 000 malades traités pour un cancer sont susceptibles d'avoir reçu une dose excessive de rayons entre 1989 et 2006 au Centre hospitalier d'Épinal, vingt-quatre très gravement, et cinq sont morts. « Une affaire sanitaire d'ampleur rarissime », est obligé de reconnaître aujourd'hui le ministère de la Santé, alors que les autorités ont traîné les pieds et ont fait preuve de l'opacité la plus totale.

C'est en octobre 2006, suite à des plaintes de malades victimes d'irradiation excessive, que l'affaire a éclaté. L'Agence régionale d'hospitalisation (ARH) de Lorraine ne parlait alors que de quelques cas de surdosage « limités dans le temps » et uniquement lors du traitement des cancers de la prostate.

Elle faisait état de 23 personnes touchées, dont une qui trouva la mort à cause de ce qu'on disait être, à l'époque, une « erreur humaine » liée à un manque de formation dans l'utilisation d'un logiciel entre 2004 et 2005. Puis la liste des décès s'est allongée – cinq reconnus à ce jour – et le nombre de malades qui ont reçu une dose excessive de rayons lors d'un traitement anticancéreux a explosé. 721 personnes sont, pour l'instant, officiellement reconnues victimes d'un excès d'irradiation.

Bien sûr, les conséquences

ne sont pas les mêmes pour tous les malades. Pour certains, les effets secondaires sont minimes, mais pour d'autres les conséquences sont très invalidantes. Les brûlures provoquées par l'excès de rayons peuvent aller jusqu'à la pose d'un anus artificiel imposé dans plusieurs cas de traitement de cancer de la prostate. Sans compter les victimes dans d'autres pathologies, comme cette femme décédée après un cancer du sein et dont la famille n'arrive pas à récupérer le dossier médical. Selon un médecin de Colmar, son décès est dû à un excès d'irradiation, mais elle ne fait pas partie pour l'heure de la liste des victimes.

Certes, des accidents sont toujours possibles. Mais, cette fois, on constate toute une chaîne de responsabilités : des logiciels en anglais, comme si on ne pouvait pas les traduire ; des erreurs graves dans ces logiciels, comme si personne ne

pouvait vérifier ; des chefs de service, soi-disant compétents, ne surveillant rien et envoyant promener les malades qui se plaignaient ; une direction de l'hôpital cherchant à minimiser l'affaire depuis le début ; et des autorités de santé sourdes à toutes les critiques.

Ce qui est révoltant, c'est la façon dont les autorités ont traité les victimes de ces excès de rayons. Un rapport de l'IGAS publié en mars dernier affirmait que « les effets de l'accident ont été constamment minimisés » et que « les malades ont été livrés à eux-mêmes ». Il dénonçait le fait que la direction de l'hôpital a été mise au courant à l'été 2005 d'une erreur de surdosage, mais que ni la DDASS ni l'ARH, averties en septembre, n'ont alerté qui que ce soit. Il a fallu attendre les plaintes des victimes pour que l'affaire sorte au grand jour et que des enquêtes soient diligentées.

L'affaire de la radiothérapie d'Épinal est « une catastrophe et un scandale » pour l'avocat des victimes, qui souligne que la majorité des victimes n'ont pas été indemnisées par la compagnie d'assurance de l'hôpital, contrairement aux déclarations des autorités, et que l'administration a volontairement caché

les fautes commises aux malades et à leur famille.

Depuis février, le service de radiothérapie d'Épinal a été fermé. Il devait rouvrir à partir du mois de juin ou en septembre, mais cela a été reporté au plus tôt à début 2008. Deux radiothérapeutes ainsi que le radiophysicien licencié depuis ont été suspendus.

En juin, la CGT santé avait organisé un débrayage national des radiophysiciens qui, selon l'*Est républicain*, ne seraient que 350 en France (contre 1 800 en Angleterre et 1 200 en Allemagne). À Épinal, le radiophysicien était seul avec 700 malades, alors qu'une circulaire ministérielle en recommandait un pour 400 patients. Celui d'Épinal partageait son temps entre les cliniques privées de la ville et l'hôpital...

La ministre de la Santé a beau déclarer vouloir faire toute la lumière, les pouvoirs publics ont une responsabilité écrasante dans cette affaire en ne donnant pas les moyens nécessaires aux services publics pour fonctionner correctement.

Etienne HOURDIN

62 jours pour une IRM !

En France, il faut attendre en moyenne 33 jours pour pouvoir passer une IRM (imagerie par résonance magnétique), mais en Lorraine ce délai atteint près du double, soit 62 jours ! En cause, le manque de matériels installés et le manque de personnels. Il y a trois fois moins d'IRM en France qu'en Allemagne. L'installation d'un appareil IRM est soumise à l'autorisation des pouvoirs publics qui en avaient autorisé 484 à fin décembre dernier, dont seulement 381 étaient réellement en place pour des raisons financières. Selon les spécialistes, il en faudrait 750.

Et pourtant, avoir recours à une IRM est une nécessité dans de nombreuses maladies, comme les cancers, les accidents vasculaires cérébraux... Des maladies où le temps est important et où il est impossible d'attendre des semaines avant de faire cet examen.

Mais on ne peut pas en même temps alléger les charges des entreprises, faire des cadeaux fiscaux aux plus riches, et avoir les moyens de prendre en charge la santé publique.

E.H.